

Synthèse des suivis ornithologiques réalisés en 2022

Atlas de la Biodiversité Communale de la Ville de
Niort

Décembre 2022



Etude réalisée pour :



Avec le soutien financier de :



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Espace associatif Langevin Wallon
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05 49 09 24 49
contact@ornitho79.org
www.ornitho79.org

OBSERVER, CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES OISEAUX SAUVAGES



Synthèse des suivis ornithologiques - 2022

Rapport intermédiaire des inventaires ornithologiques de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Niort (79)

Etude réalisée pour :

Ville de Niort

3



Inventaires : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), Amandine BONNAUD, Lucien YOU et tous les bénévoles ayant contribué au recueil des données.

Rédaction : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), Emma Hipeaux (GODS)

Relecture : Etienne Debenest (GODS) pour la partie ornithologie.

Photographies de couverture : Martine Boisseau (Chevêche d'Athéna), Jacques Pellerin (Verdier d'Europe), Romain Chisson (Œdicnème criard).

Référence à utiliser : GODS, 2022 – **Synthèse des suivis ornithologiques - 2022**, rapport intermédiaire des inventaires ornithologiques de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Niort (79). Rapport d'étude pour la ville de Niort, 56 p.

Table des matières

Contexte	5
1. Suivi des oiseaux de la Ville de Niort – Introduction	6
2. Matériel et méthodes.....	7
2.1 Zone d'étude	7
2.2 Protocole	8
2.3 Plan d'échantillonnage	9
2.3.1 Points d'écoute.....	9
2.3.2 Réalisation des sessions d'écoute	11
2.4 Indices biologiques	13
3. Résultats	15
3.1 Richesse spécifique.....	15
3.1.1 Passages diurnes	15
3.1.2 Passages nocturnes	17
3.2 Indice d'abondance	18
3.2.1 Passages diurnes	18
3.2.2 Passages nocturnes	19
3.3 Indice de Shannon et notion d'équitabilité.....	21
3.3.1 Passages diurnes	21
3.3.2 Passages nocturnes	22
3.4 Fréquences de contact	24
3.4.1 Passages diurnes	24
3.4.2 Passages nocturnes	26
4. Cartes de localisation	27
4.1 Milieux ouverts.....	28
4.2 Milieux humides	34
4.3 Milieux urbains	38
4.4 Milieux bocagers	41
4.5 Parcs et jardins	44
4.6 Milieux boisés.....	48
4.7 Rapaces nocturnes	52
5. Discussion et conclusion.....	55
Bibliographie.....	56

Contexte

Dans le cadre de la démarche apprenante ODD et Territoires, pilotée par le Ministère de la transition écologique en lien avec la DREAL Nouvelle Aquitaine, la Ville de Niort fait partie des 7 collectivités françaises pionnières sur la valorisation et la territorialisation des 17 objectifs de développement durable à travers sa démarche globale Niort Durable 2030.

En cohérence avec ce projet stratégique et l'adoption en Conseil municipal de novembre 2019 de son deuxième PAB (Plan d'Actions Biodiversité), la Ville de Niort a souhaité réaliser un « Atlas de la Biodiversité communale » (ABC).

Cet ABC a plusieurs objectifs :

- Compléter les données naturalistes du territoire, notamment sous forme cartographique, afin d'intégrer facilement la préservation de la biodiversité dans les décisions locales en particulier concernant les aménagements urbains.
- Sensibiliser un large public sur la biodiversité environnante et impliquer les différents acteurs du territoire dans son recensement et sa préservation.
- Favoriser la compréhension par tous les acteurs des enjeux de conservation de la biodiversité pour un développement équilibré et durable du territoire dans lequel ils agissent.

Cette synthèse ornithologique reprenant les résultats de l'étude menée en 2022 a pour but de restituer les connaissances acquises et de faire un état des lieux avant la dernière année de suivi.

1. Suivi des oiseaux de la Ville de Niort – Introduction

Elue Capitale de la biodiversité en 2013, la Ville de Niort mène depuis plusieurs années une politique de gestion et d'aménagement du territoire avec prise en compte des enjeux environnementaux. Dans le cadre de son deuxième PAB reposant sur les axes stratégiques du Plan Biodiversité National « Tous Vivants », une dizaine au moins sur les 60 actions s'inscrit dans le programme « Atlas de la biodiversité communale ».

L'ABC est un inventaire territorial permettant de recenser les milieux ainsi que les espèces faunistiques et floristiques présentes tout en impliquant l'ensemble des acteurs d'une commune en faveur de la préservation du patrimoine naturel. L'ensemble des données recueillies est compilé afin de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire ce qui en fait un véritable outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités. Il a pour but de faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs différentes démarches d'aménagement et de gestion.

La réalisation de cet ABC se traduit concrètement par :

- Des inventaires faune-flore pour mettre à jour et compléter le diagnostic biodiversité
- Des actions de communication et d'éducation à l'environnement auprès du grand public

Ainsi, la Ville de Niort a décidé de mobiliser des associations naturalistes partenaires locales, Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) pour réaliser les inventaires et animer la démarche d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Compte-tenu de la spécialisation du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, ce présent rapport traite la partie avifaunistique avec une phase protocolaire basée sur un suivi standardisé nommé protocole « STOC » (Suivi temporel des oiseaux communs) utilisé à l'échelle nationale.

Le taxon « oiseau » est un bon indicateur de l'état de la biodiversité locale en raison de sa position dans la chaîne alimentaire, et des différents milieux de vie nécessaires à son développement. Le calcul des différents indices de diversité permet ainsi d'avoir un aperçu des « points chauds » de biodiversité (ou hot-spots) et de prioriser certaines zones d'un territoire, pour soit protéger, soit restaurer les écosystèmes.

2. Matériel et méthodes

2.1 Zone d'étude

La ville de Niort présente une surface de 68.2 km² et se compose d'une mosaïque d'habitats. Parmi ceux-ci, deux habitats sont présents en plus large proportion, il s'agit des zones cultivées situées en périphérie, et du centre urbain correspondant au bâti et autres infrastructures humaines.

Les surfaces en eau sont, elles, principalement représentées par la Sèvre niortaise et le Lambon. Les zones boisées se calquent globalement avec les surfaces en eau avec toutefois des zones supplémentaires au nord et au sud du territoire.

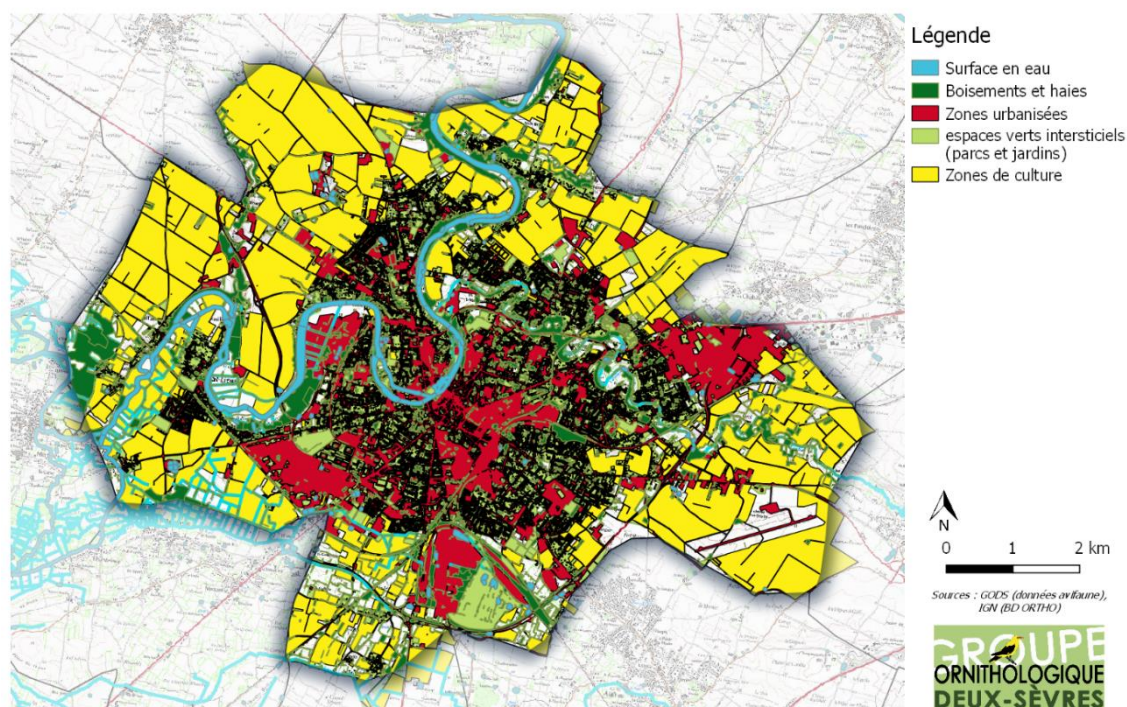
A plus petite échelle, deux formations végétales se démarquent :

- Les boisements alluviaux situés le long de la vallée du Lambon mais aussi de la Sèvre niortaise, avec les marais de Galuchet et de la Plante.
- Les espaces verts constitués par les parcs et les jardins, en prenant compte des espaces verts interstitiels composés de petits squares et des jardins publics et privés.

Cet ensemble d'habitats crée ainsi des zones dites de « réservoirs » et des « corridors » écologiques au sein de la ville de Niort. Les réservoirs sont constitués d'écosystèmes abritant une grande biodiversité comme, par exemple, le Marais de Galuchet ou les zones boisées près de Surimeau. Les corridors sont les habitats qui assurent une connexion entre les différents réservoirs comme c'est le cas pour la vallée du Lambon, ou encore les espaces verts répartis à travers la ville.

Les cours d'eau représentent, eux, à la fois des réservoirs et des corridors car ils permettent à certaines espèces d'accomplir tout leur cycle biologique tout en servant de zones de transit pour d'autres.

Répartition des principaux habitats sur la ville de Niort



Carte 1 : Caractérisation des habitats de la Ville de Niort (2021)

2.2 Protocole

Dans le cadre de la réalisation de l'inventaire des oiseaux présents au sein de la Ville de Niort, en 2022 et pour les années suivantes, des inventaires ont été réalisés sur les zones identifiées à hauts potentiels de biodiversité de façon à compléter le diagnostic ébauché en 2021 sur le périmètre du projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Galuchet, La Plante et boucles de Sèvre et de suivre régulièrement l'évolution de la biodiversité sur le territoire.

Pour ce faire, le protocole STOC, ou « Suivi Temporel des Oiseaux Communs » a été utilisé. Coordonné en France par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), et l'OFB (Office Français de la Biodiversité), ce protocole rigoureux présente de nombreux avantages dont celui d'obtenir une bonne représentativité de la diversité avienne sur un territoire.

Il s'agit d'un protocole largement utilisé pour évaluer les variations spatiales et temporelles des oiseaux communs mais aussi pour étudier l'influence de la gestion sur les peuplements avifaunistiques de sites plus ou moins étendus.

Ce protocole repose sur la répartition de carrés de 2 km de côté au sein d'un territoire, avec le placement au sein de ces carrés de 10 points d'écoute répartis de manière homogène pour avoir une bonne représentativité des milieux composant chaque carré. Chaque point d'écoute dure 5 minutes et lors de ceux-ci tous les oiseaux contactés sont notés en précisant leur distance et leur habitat. Deux passages sont effectués par année, entre mars et mai pour recenser les nicheurs précoces, et entre mai et juin pour les nicheurs tardifs (notamment les migrateurs transsahariens). Entre les deux passages, un minimum de 4 semaines d'intervalle doit être respecté. Aussi, les points d'écoute comme les carrés sont effectués les uns après les autres, toujours dans le même ordre entre le premier et le second passage.

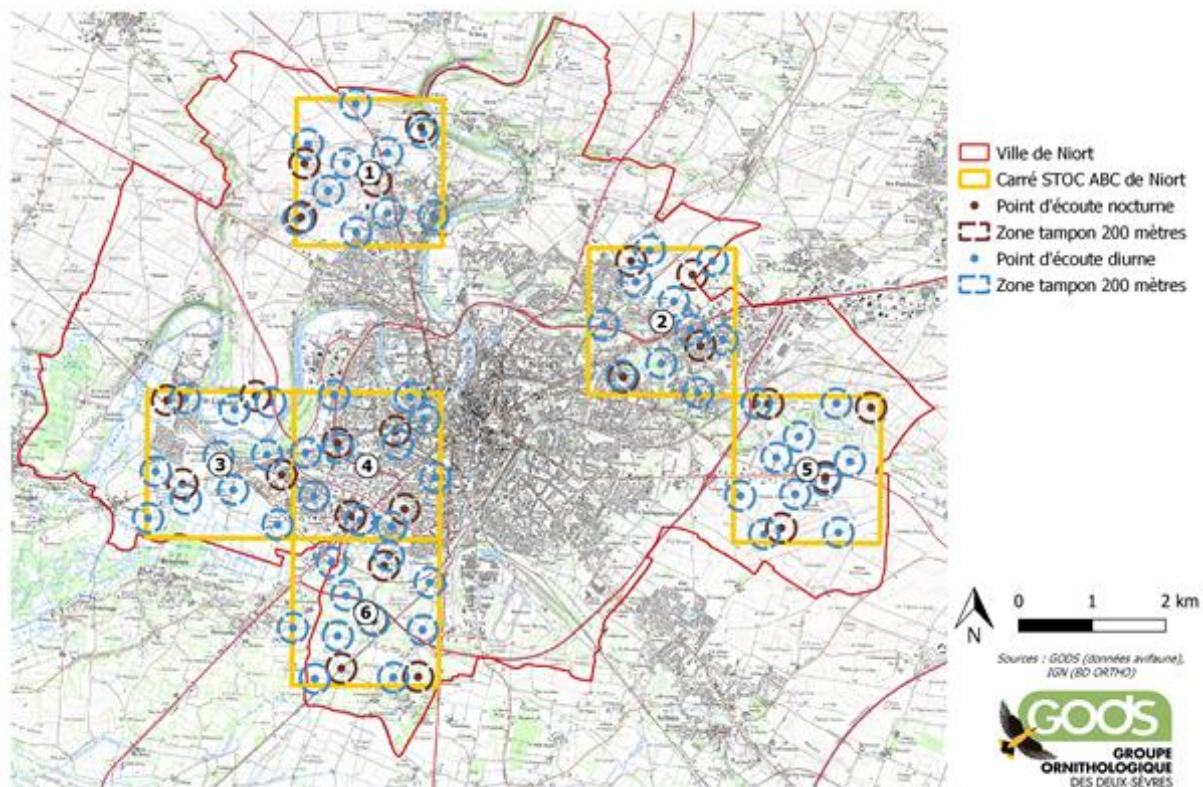
Afin de recenser un cortège avifaunistique plus large, 4 points d'écoute nocturnes ont également été ajoutés dans chaque carré.

Dans l'idée de suivre ces carrés sur le long terme pour évaluer les tendances de l'avifaune niortaise, des mêmes carrés seront suivis chaque année. Cela permet de limiter les biais inter-années et de standardiser les suivis. Toutefois, des carrés pourront être remplacés à ceux déjà existant afin d'augmenter la représentativité du territoire. Ce type d'observatoire est largement utilisé en France, notamment au sein de Parcs naturels et de réserves, ce qui prend tout son sens ici avec le projet de réserve naturelle régionale du marais de Galuchet.

Lors de la saison 2022, ce sont 6 carrés STOC positionnés au sein de la Ville de Niort qui ont fait l'objet de points d'écoute.

2.3 Plan d'échantillonnage

L'emplacement des 6 carrés de suivi a été sélectionné de manière à ce qu'ils se trouvent sur des zones susceptibles d'accueillir une grande diversité d'espèces. Leur localisation a aussi été choisie de manière à couvrir un maximum de milieux caractéristiques de la Ville de Niort pour avoir une représentativité maximale des habitats composant la zone : bocage, plaines et pelouses sèches, zones humides, zones urbanisées et bâti, boisements, et parcs et jardins.



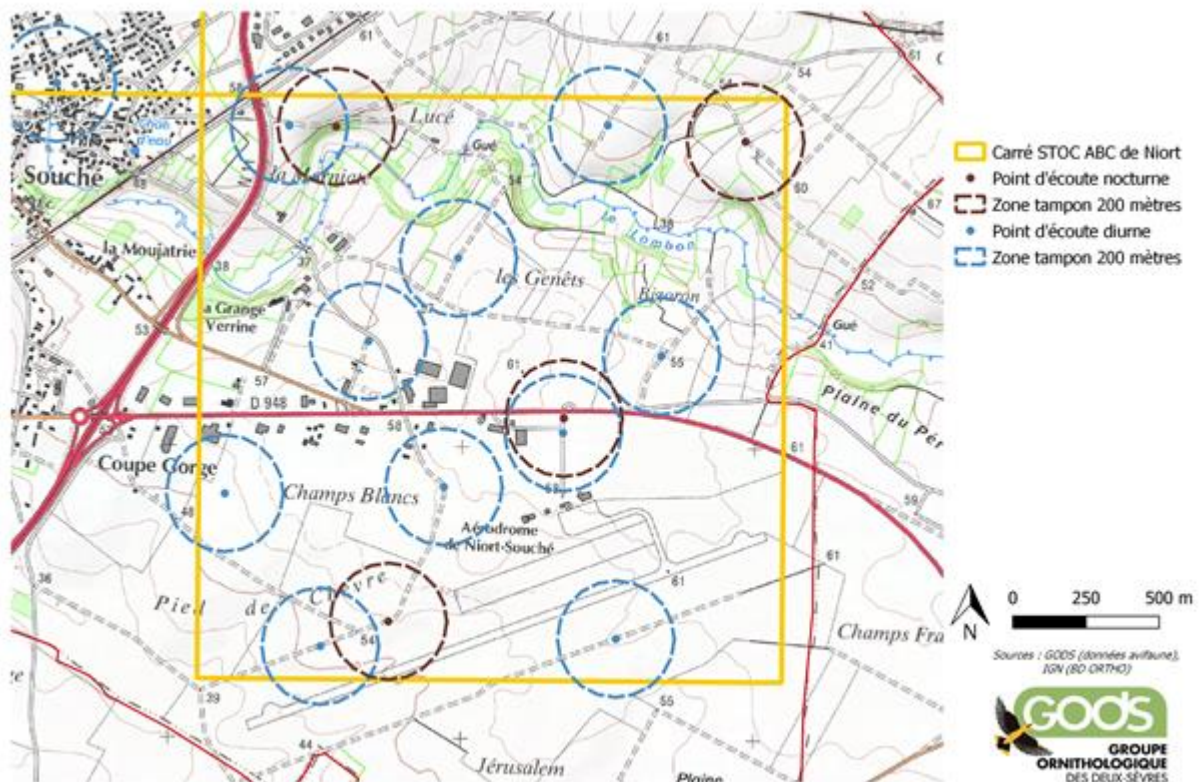
Carte 2 : Répartition des carrés STOC au sein de la Ville de Niort

2.3.1 Points d'écoute

Passages diurnes

Au sein des carrés de 2 km de côté répartis dans la ville, 10 points d'écoute diurnes ont été positionnés aléatoirement selon une grille prédéfinie et sont rapprochés des chemins et des routes situés à proximité de manière à être distants les uns des autres d'au moins 300 m. Une attention a été accordée à placer les carrés dans des zones accessibles facilement afin de garantir la reproductibilité du protocole dans le temps. Chaque point est identifiable par un numéro unique. Lors de chaque passage sur un carré, l'intégralité des points d'écoute est réalisée.

Les passages diurnes sur les 60 points d'écoute ont été réalisés les 15/03 et 15/04 pour le premier passage et les 15/05 et 15/06 pour le deuxième passage. Les relevés ont été effectués entre 1 et 4 heures après le lever du soleil pour éviter le chorus matinal, et lorsque les conditions météorologiques étaient favorables (pas de pluie ni de vent) pour contacter un maximum d'individus.



Carte 3 : Exemple d'un carré STOC de la Ville de Niort avec points d'écoute diurnes et nocturnes

Passages nocturnes

Au sein de chaque carré, 4 points d'écoute nocturnes ont également été positionnés afin d'avoir une large représentativité de l'avifaune présente. Ceux-ci ont été éloignés d'au moins 750m car le territoire des rapaces nocturnes est très large. Un espacement suffisant des points est donc nécessaire pour ne pas contacter les mêmes individus d'un point à l'autre. Comme pour les points diurnes, les points nocturnes ont aussi été rapprochés des routes et chemins situés à proximité, de manière à être facilement accessibles. Chaque point est identifié par un numéro unique.

Le protocole utilisé pour les passages nocturnes a été élaboré avec le CEBC-CNRS dans le cadre de l'enquête nationale « rapaces nocturnes ». Les points d'écoutes nocturnes ont une durée de 8 minutes durant lesquels les chants de 4 espèces de rapaces nocturnes sont diffusés à l'aide d'une enceinte : la Chouette hulotte, l'Effraie des clochers, la Chevêche d'Athéna et le Hibou moyen duc. Le chant de la Chouette hulotte est remplacé par celui du Petit-duc scops lors du deuxième passage, sa période de reproduction étant plus tardive que le reste des rapaces nocturnes.

Chaque diffusion du chant d'une espèce dure 30 secondes et est suivi d'une période d'écoute de 30 secondes également durant laquelle il est possible de détecter la réponse d'un éventuel individu situé sur la zone couverte par la repasse.

Le déroulé d'un point d'écoute nocturne est résumé dans le tableau suivant :

Durée	Phase	
	1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage
2 min	Ecoute spontanée	Ecoute spontanée
30 s	Repasse « Chevêche d'Athéna »	Repasse « Chevêche d'Athéna »
30 s	Ecoute	Ecoute
30 s	Repasse « Hibou moyen-duc »	Repasse « Hibou moyen-duc »
30 s	Ecoute	Ecoute
30 s	Repasse « Effraie des clochers »	Repasse « Effraie des clochers »
30 s	Ecoute	Ecoute
30 s	Repasse « Chouette hulotte »	Repasse « Petit-duc scops »
30 s	Ecoute	Ecoute
2 min	Ecoute finale	Ecoute finale

Pour la saisie, celle-ci se fait directement sur l'application Naturalist® connectée sur la base de données Nature79.org. Sur cette application, la localisation des individus est renseignée ainsi que le numéro du point, date et heure de prospection, espèce détectée, n° d'individu détecté, sexe de l'individu, comportement (Chant, cris, silence), météo (pluie, vent), nuisances sonores, etc.

Les 2 passages sur les points d'écoute nocturnes ont été effectués les 15/02 et 15/03 pour le premier passage et les 15/05 et 15/06 pour le deuxième passage. Les relevés ont été effectués à partir du coucher du soleil et dans les 3 heures suivantes, dans des conditions météorologiques favorables (sans pluie ni vent). Comme pour les points d'écoute diurnes, la totalité des points nocturnes d'un même carré est réalisée lors d'une même session d'écoute.

2.3.2 Réalisation des sessions d'écoute

Matériel

Lors de chaque point d'écoute, l'observateur possédait les cartes des points d'écoute pour chaque carré, en double pour les 2 passages. Chaque carte est reliée à un tableau permettant de renseigner plusieurs informations comme la date, l'heure, la météo etc...ainsi qu'une vue aérienne d'une zone tampon de 200 m autour du point. Ces projections cartographiques ont permis de localiser précisément chaque oiseau contacté à l'intérieur de la zone tampon lors des sessions d'écoute. Les oiseaux contactés au-delà de cette distance ont aussi été notés mais avec une précision de localisation plus faible. Comme pour les points d'écoute nocturnes, la notation des sessions d'écoute diurnes a aussi pu se faire directement sur l'application Naturalist®.

Notation des espèces

Lors de chaque point, l'observateur note le nom de chaque espèce, la localise, et précise les éventuels comportements reproducteurs observés par l'intermédiaire des « codes atlas », référentiel national du statut reproducteur des individus.

Tableau 1 : Liste des codes atlas permettant la description du statut reproducteur des oiseaux

Nidification possible	
2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification.
3	Mâle chanteur (ou cris de nidification) ou tambourinage en période de reproduction
Nidification probable	
4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
7	Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos).
8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
9	Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)
10	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).
Nidification certaine	
11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.
13	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
15	Adulte transportant un sac fécal.
16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.
17	Coquilles d'œufs éclos.
18	Nid vu avec un adulte couvant.
19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).
Si et seulement si un des cas ci-dessus n'est pas applicable	
30	Nidification possible
40	Nidification probable
50	Nidification certaine
99	Espèce absente malgré des recherches

2.4 Indices biologiques

Plusieurs méthodes et outils sont, à ce jour, disponibles pour étudier les différents critères biologiques des communautés sur un site donné. Le choix d'une méthode par rapport à une autre dépend en grande partie des objectifs recherchés en lien avec la méthodologie de prospection mise en place. Nous avons choisi ici de travailler d'une part, sur des indices de richesse et de diversité du cortège avifaunistique et d'autre part, sur la patrimonialité des espèces détectées ; ceci à partir des données recueillies lors des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA ou point d'écoute). Ces différents indices complémentaires tendent à répondre aux objectifs attendus par la Ville de Niort.

Le diagnostic avifaunistique portant sur la période de reproduction/nidification des espèces, seules les données d'individus accompagnées d'un « code atlas » ont été prises en compte. Les différents codes atlas associés aux observations permettent de nous renseigner sur la probabilité de nidification des individus sur le site. Ces codes atlas correspondent ainsi aux mâles chanteurs, aux couples, aux transports de matériaux ou aux observations directes de nids ou de jeunes. Il a donc été primordial de renseigner, lors de la phase de terrain, le moindre comportement révélant un potentiel indice de reproduction sur le site.

Même s'ils sont détectés depuis un point d'écoute, les individus contactés en vol ou simplement posés peuvent utiliser le site uniquement en tant que zone transitoire, dans quel cas leur passage sur un point d'écoute ne révèle pas la fonctionnalité réelle de la zone pour ces derniers.

Les 3 passages effectués sur un même point d'écoute ont pour but de détecter le plus d'espèces possibles dans un milieu donné, en tenant compte de la biologie de ces espèces (arrivée de migration, dates de reproduction...). A partir du nombre d'individus de chaque espèce compté lors des trois passages, nous avons conservé le nombre maximum de ces individus entre les 3 passages pour calculer les différents indices détaillés ci-dessous. Cela nous permet d'avoir une valeur maximale de l'accueil du site pendant la période de reproduction.

Indice de Shannon et notion d'équitabilité

L'indice de Shannon permet d'exprimer la diversité en prenant en compte le nombre d'espèces et l'abondance des individus au sein de chacune de ces espèces. Ainsi, une communauté dominée par une seule espèce aura un coefficient moindre qu'une communauté dont toutes les espèces sont codominantes. Il est donc révélateur d'une diversité spécifique. Il se calcule de la manière suivante :

$$H' = -\sum p_i * \log_{10} p_i$$

Où p_i est l'abondance proportionnelle de l'espèce se calculant ainsi : $p_i = n_i/N$;

Avec n_i le nombre d'individus d'une espèce dans l'échantillon ;

Et N le nombre total d'individus de toutes les espèces dans l'échantillon.

La communauté d'oiseaux décrite par le biais de cet indice peut également être perçue comme « un système » (intégrant donc abondance et richesse) évolutif temporellement mais restreint à la démonstration d'une seule valeur. Se pose alors la question de la distribution ou de la répartition du nombre d'individus entre ces espèces.

Par exemple, au sein d'un système, plus une espèce est abondante voire dominante, moins les autres espèces sont représentées. Cette information constitue donc un indicateur intéressant à surveiller. En

le calculant annuellement, il se fait alors témoin de la stabilité de la communauté avifaunistique présente.

Un indice de diversité s'accompagne alors toujours de sa valeur d'équitabilité (J) pour juger de la régularité des distributions entre les espèces. Cette valeur s'obtient de la manière suivante :

$$J = H'/H'\text{max}$$

Avec $H'\text{max} = \log_{10}(S)$

Et S , le nombre total d'espèces contactées.

Cet indice d'équitabilité correspond au rapport entre l'indice de Shannon de l'échantillon et la valeur maximale que cet indice pourrait atteindre si toutes les espèces qui constituent l'échantillon y étaient également représentées. Il varie donc entre 0 et 1. Plus cet indice tend vers 1 plus le peuplement est homogène (tirage des espèces dans l'échantillon équiprobable) plus il tend vers zéro, plus ce peuplement est contrasté (représentation quantitative des espèces très variée dans l'échantillon). Un indice d'équitabilité est indépendant du nombre d'espèces (donc de la richesse).

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'indice d'abondance, ont été pris en compte ici uniquement les individus observés ayant un comportement révélateur d'une nidification probable ou certaine.

3. Résultats

Suite aux inventaires réalisés en 2022, un total de 1 537 données a été récolté. Ces données concernent **72 espèces**, recensées sur 168 points d'écoute soit 14,8 heures d'écoute de l'avifaune (10 heures d'écoute diurne et 4,8 heures d'écoute nocturne).

Parmi ces espèces, **34 sont considérées comme « patrimoniales »** c'est-à-dire qu'elles sont concernées par l'une ou l'autre des trois listes retenues :

- Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (PCN, 2018)
- Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (UICN *et al.*, 2016)
- Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Européenne « Oiseaux ».

3.1 Richesse spécifique

La richesse spécifique, définie comme le nombre d'espèces d'un ou de plusieurs taxons présents sur le site étudié, permet de mesurer la biodiversité dans un milieu donné. Il s'agit dans notre cas du nombre d'espèces aviaires contactées pour chaque IPA, sur l'ensemble des 3 passages effectués. Les valeurs ainsi obtenues permettent de comparer les différents IPA au sein d'un même site et entre sites différents. Cette richesse est généralement liée à la qualité d'un territoire en termes de ressources alimentaires, abris, ou encore de sites de nidification.

3.1.1 Passages diurnes

Le nombre moyen d'espèces observées par point d'écoute pour la totalité des points diurnes est de 8,2 espèces. Les points où le plus d'espèces ont été contactées correspondent aux points numéro 20 (au bord du Lambon proche de la Coudraie) et 55 (localisé entre les Prés Carillons et la Fiallerie) avec 15 espèces recensées. Ces points se localisent dans les carrés 2 et 6, qui apparaissent effectivement en rouge sur la carte. Une troisième zone ressort également : il s'agit de celle correspondant au carré 1, localisé au nord vers Sainte-Pezenne. Ces 3 secteurs présentent donc des habitats diversifiés accueillant une plus grande diversité d'oiseaux. En observant la localisation des points d'écoute recensant le plus d'espèces, on remarque effectivement qu'ils juxtaposent des habitats diversifiés : zones humides, bocages et plaines.

Au contraire, les points qui recensent le moins d'espèces sont les points 14 (dans la Zone d'Activités de Niort-Souché), 16 (proche des Vanelles) et 19 (localisé à proximité de Fief Chapon) avec seulement 2 espèces recensées par point. Ces points d'écoute se trouvent dans le carré 2. Cela peut paraître étonnant lorsqu'on sait que l'un des points comptabilisant le plus d'espèces sur la ville de Niort se situe également dans ce carré. Cependant, en y regardant de plus près, on peut voir que ce point 20 se situe dans un parc au bord du Lambon et est donc composé d'habitats plus riches que ceux trouvés aux alentours des points 14, 16 et 19 qui sont plutôt représentés par des zones urbanisées ou d'activités, ou alors par des plaines d'agriculture intensive. **Toutefois, cette observation est intéressante car elle permet de prouver qu'un îlot de verdure, au sein d'une zone bâtie, agit comme un véritable refuge pour l'avifaune.**

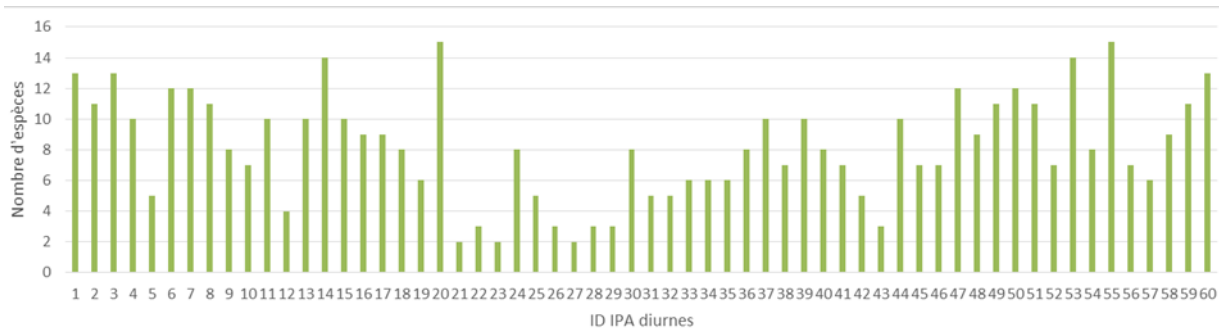
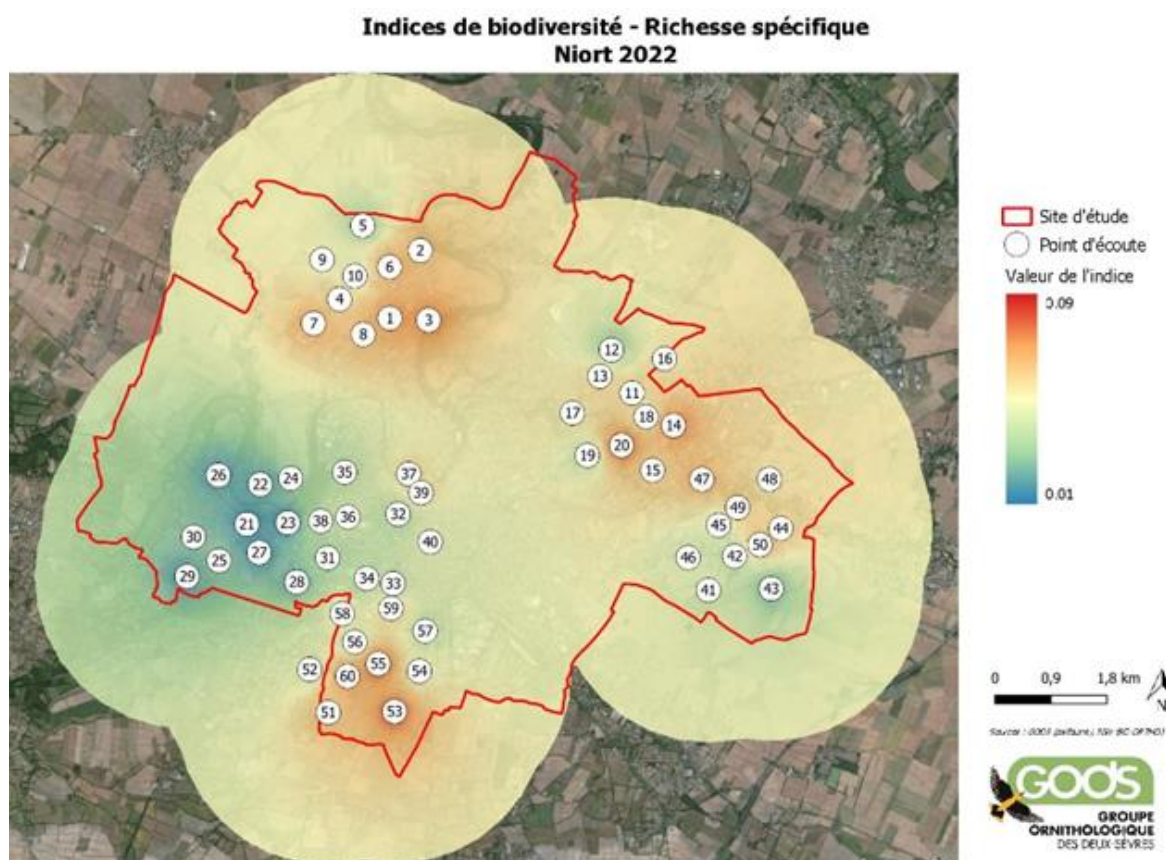


Figure 1 : Nombre d'espèces recensé par IPA diurne

Les zones apparaissant en bleu sur la carte et donc représentatives des points recensant le moins d'espèces se situent principalement dans des zones urbaines ou d'agriculture intensive. Cependant, les marais de Galuchet se colorent aussi en bleu, alors que les habitats présents à cet endroit sont favorables à l'accueil de l'avifaune. Soulignons donc ici que l'indice de richesse spécifique permet d'indiquer des orientations concernant les zones accueillant une plus grande diversité aviaire, mais qu'il ne prend pas en compte les effectifs des oiseaux recensés sur les lieux (l'abondance). Il est donc à pondérer avec l'utilisation d'autres indices de biodiversité. On peut noter aussi la possibilité d'un « effet année », notamment en raison des périodes de sécheresses lors de l'année 2022, défavorables pour un large cortège d'espèces. La nécessité de réaliser des suivis de l'avifaune de manière régulière sur plusieurs années prend alors ici tout son sens : un suivi régulier permet de pondérer les années défavorables à l'avifaune et d'améliorer la finesse de l'étude des dynamiques de populations.



Carte 4 : Richesse spécifique calculée sur les IPA diurnes

3.1.2 Passages nocturnes

Les indices de richesse spécifique calculés sur les résultats obtenus lors des passages nocturnes révèlent une moyenne de 1,3 espèce contactée par point sur les 6 espèces de rapaces nocturnes présentes en Deux-Sèvres. Les IPA qui ont recensé le plus d'espèces sont les points N31 (proche du Bois Châtaignier), N34 (Saint-Liguaire) et N61 (à proximité de Fief Japrais) localisés dans les carrés 3 et 6. Pour le carré 6, les résultats corroborent avec les passages diurnes avec une richesse en espèces plus marquée pour ce carré que pour les autres carrés. En revanche, la présence de plus d'espèces dans le carré 3 vient compléter les manques constatés lors des passages diurnes. De fait, le secteur entourant les marais de Galuchet apparaît particulièrement intéressant pour l'avifaune nocturne.

Les secteurs les moins favorables semblent se localiser plutôt à l'est de la Ville de Niort, où les grandes cultures agricoles et les nouveaux bâtiments des zones d'activité ne présentent que trop peu de cavités et apparaissent donc moins propices aux rapaces nocturnes.

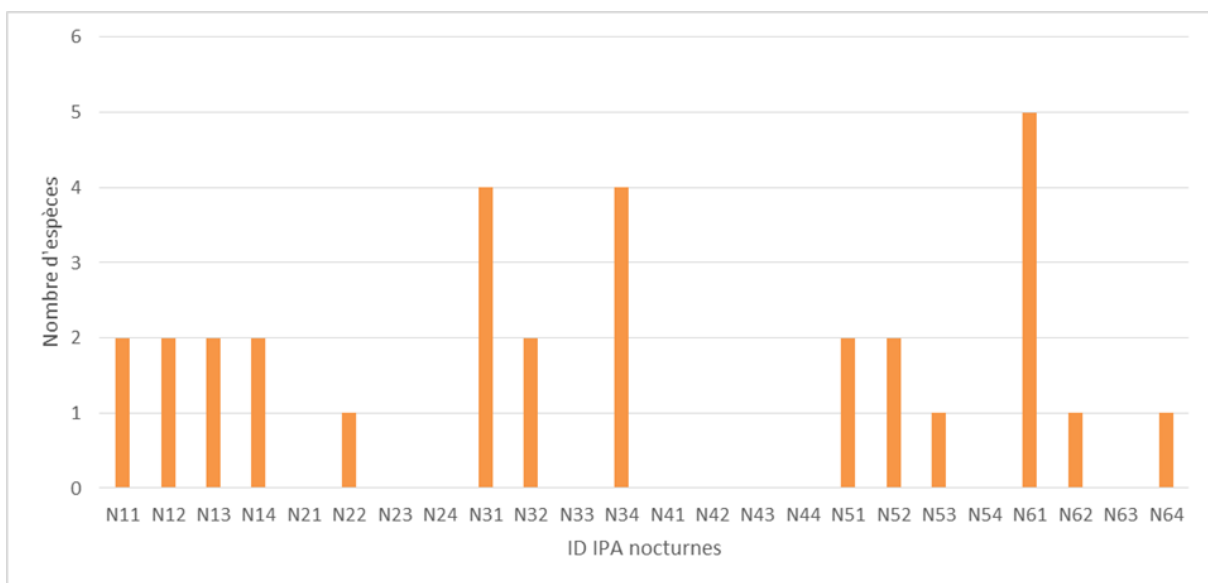
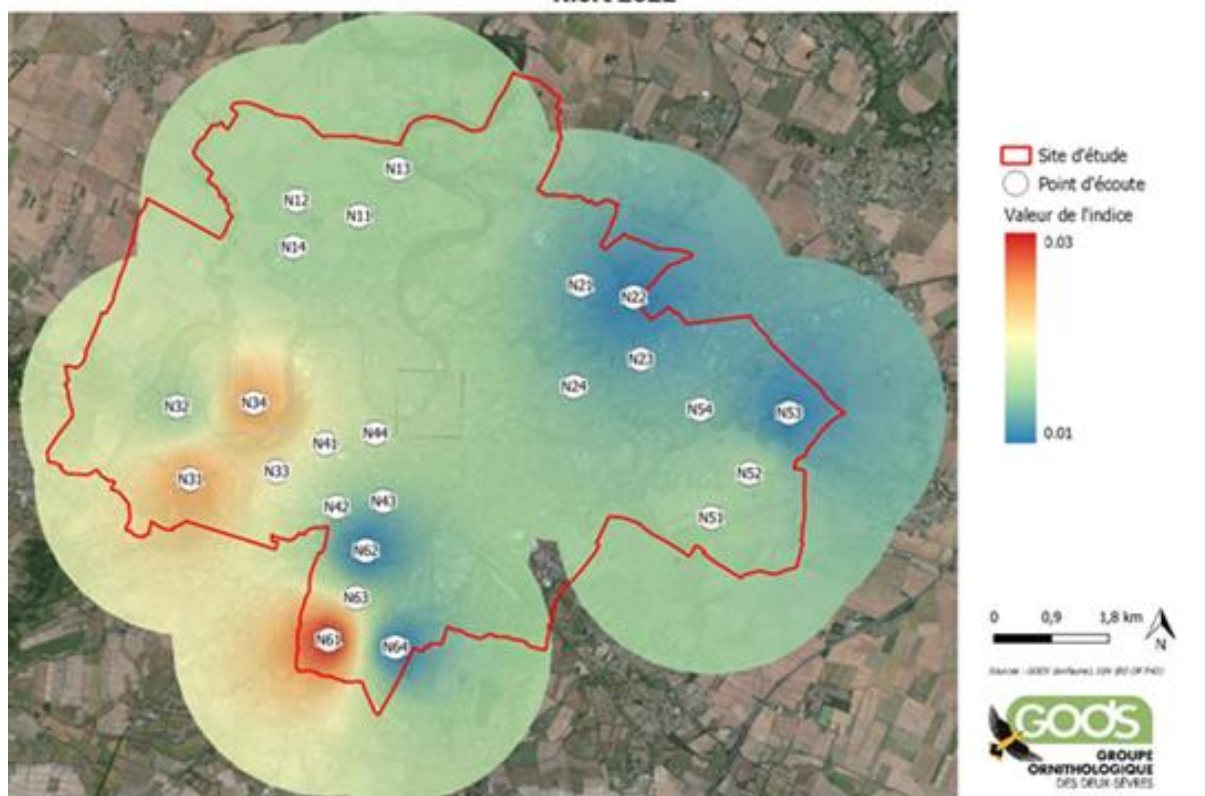


Figure 2 : Nombre d'espèces recensé par IPA nocturne

Indices de biodiversité - Richesse spécifique Niort 2022



Carte 5 : Richesse spécifique calculée sur les IPA nocturnes

3.2 Indice d'abondance

L'indice d'abondance permet de mesurer le nombre total d'individus présents sur un site donné. Ici, il s'agira du nombre d'individus maximum présent sur un IPA toutes espèces confondues. Les différentes espèces détectées n'entrent pas en compte pour le calcul de cet indice.

3.2.1 Passages diurnes

L'abondance moyenne des IPA diurnes est de 42 individus. Les plus fortes abondances ont été comptées sur les IPA 43 et 44 avec respectivement 133 et 174 individus. Ces points d'écoute se localisent dans le carré 5, en plaine agricole, où on peut régulièrement observer de grands effectifs de corvidés dans les champs. Les autres secteurs où les effectifs dénombrés apparaissent importants se situent au nord et au sud de la Ville.

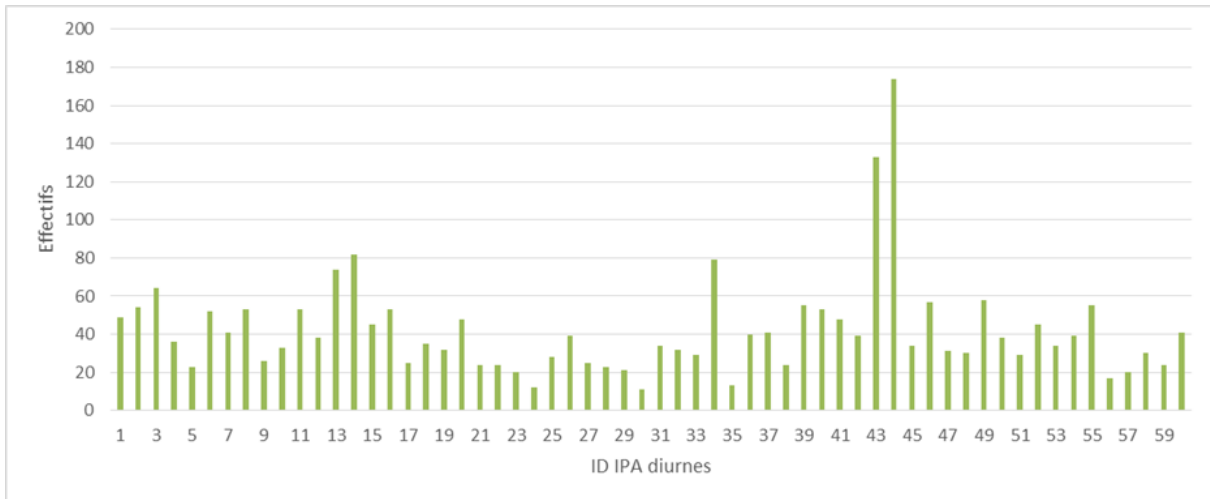
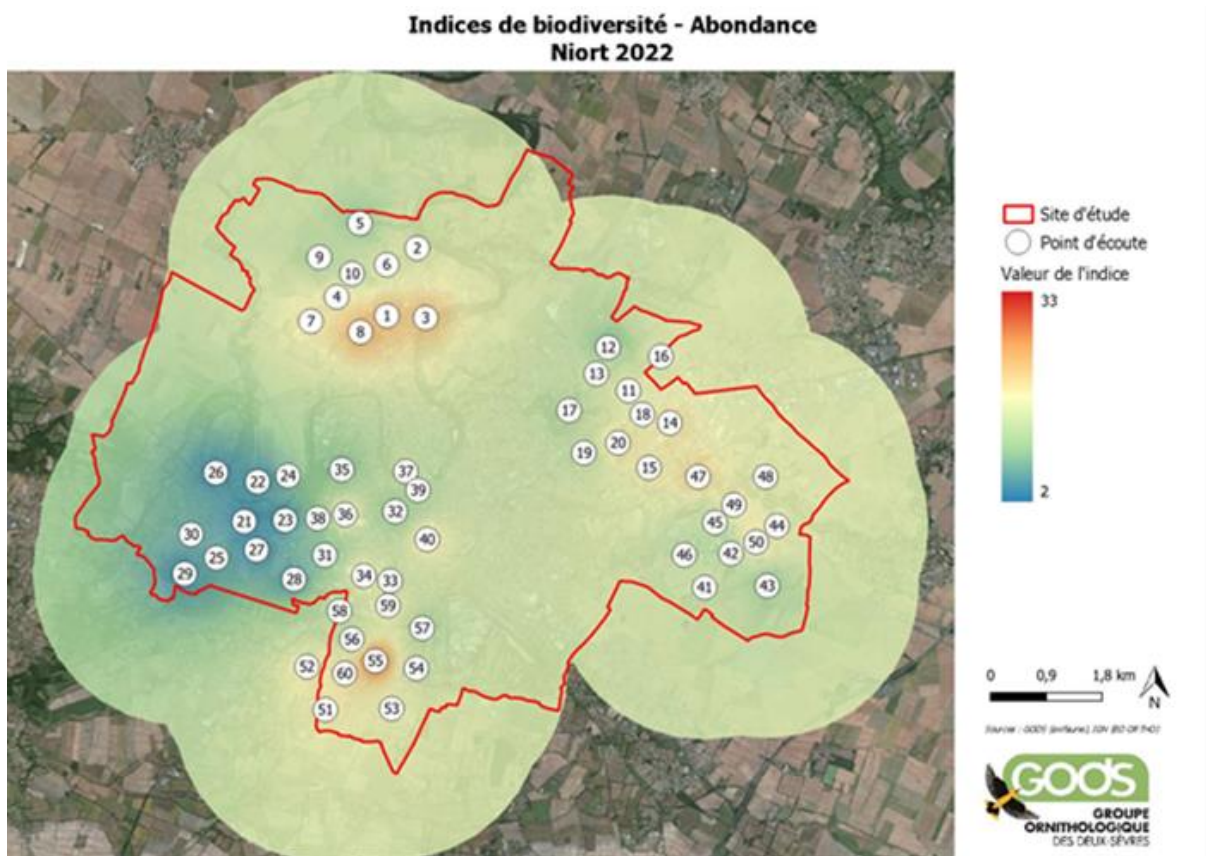


Figure 3 : Abondance calculée par IPA diurne



Carte 6 : Abondance calculée sur les IPA diurnes

3.2.2 Passages nocturnes

En moyenne, 3,8 individus ont été dénombrés lors des IPA nocturnes. Le point 51 est celui durant lequel le plus grand effectif a été compté soit 11 individus. De fortes abondances ont également été notées sur les points 34, 53 et 61, dans les secteurs sud-ouest de la Ville et dans les marais de Galuchet. Les cortèges avifaunistiques présents sur le site sont donc relativement complémentaires en termes d'abondances diurnes et nocturnes.

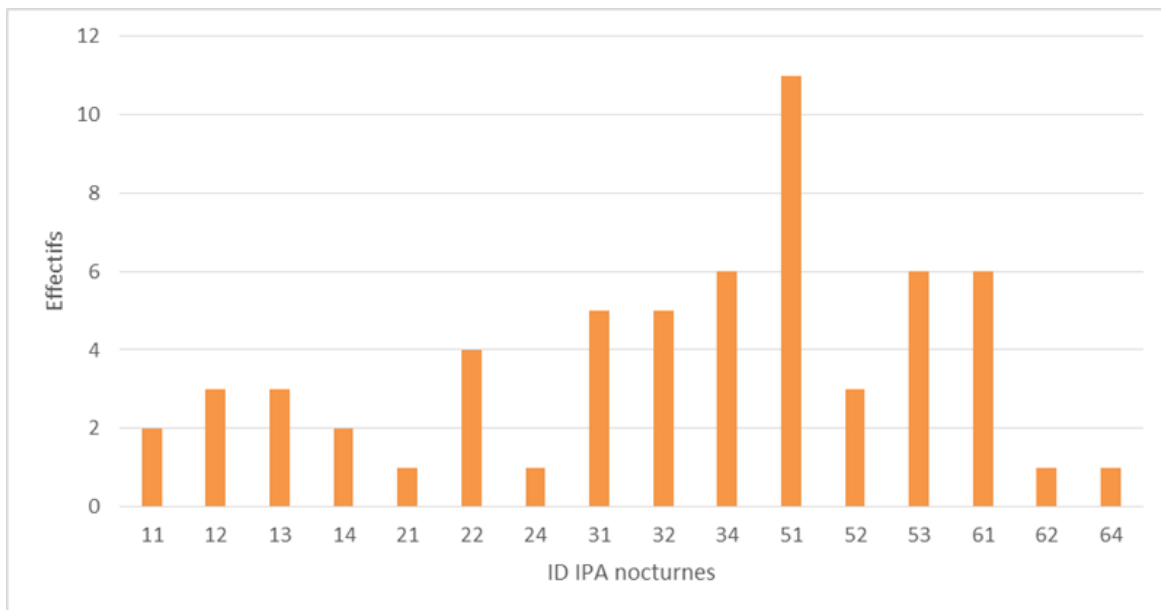
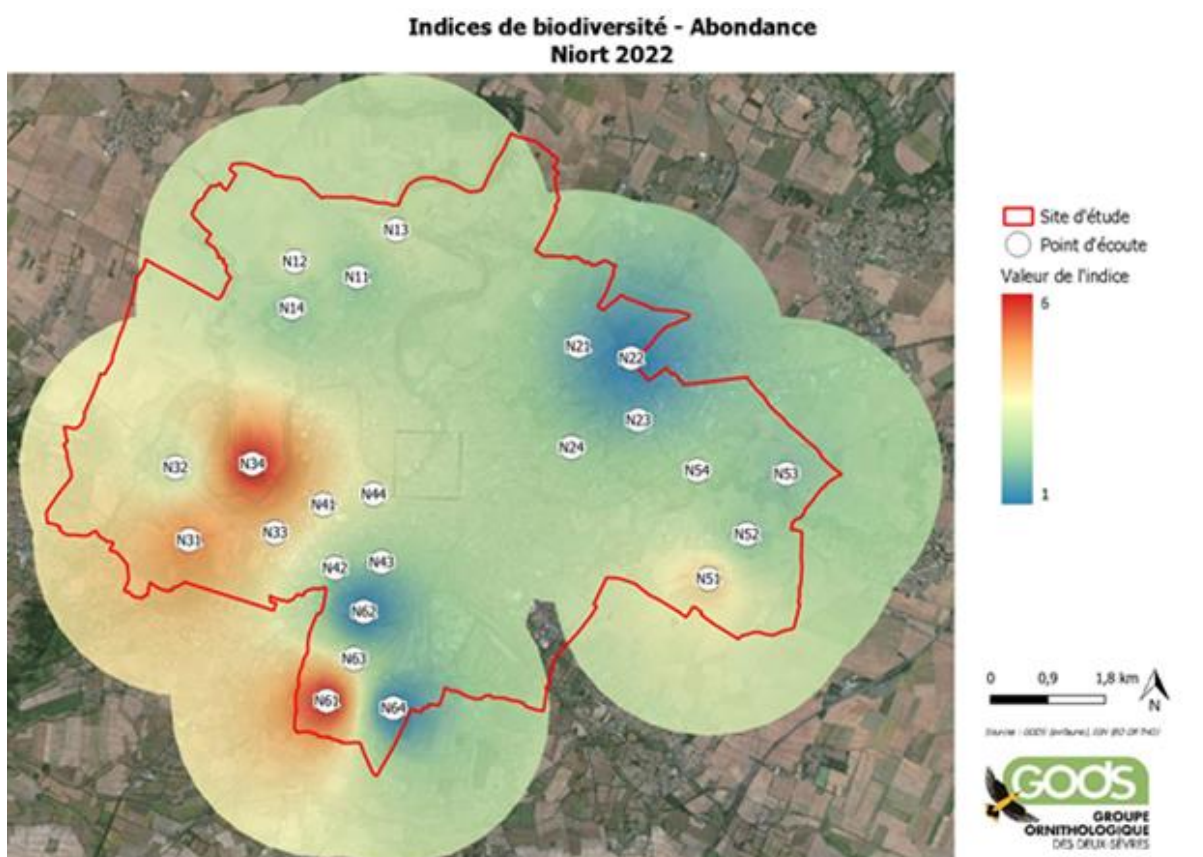


Figure 4 : Abondance calculée par IPA nocturne



Carte 7 : Abondance calculée sur les IPA nocturnes

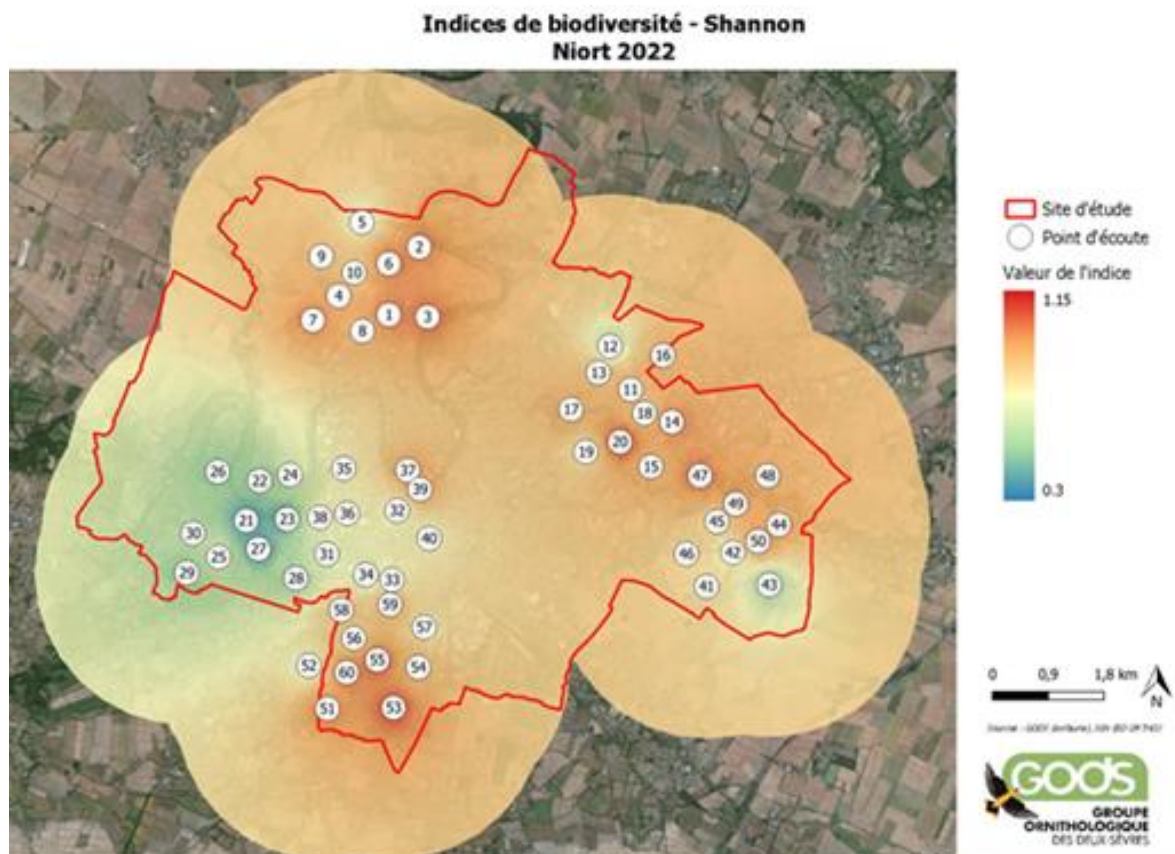
3.3 Indice de Shannon et notion d'équitabilité

3.3.1 Passages diurnes

Lors des passages diurnes, l'indice de Shannon moyen s'élève à 0,81 (équitabilité de moyenne 0,9). Les indices les plus élevés correspondent aux IPA 53, 55 et 20 avec des valeurs qui atteignent respectivement 1,11 ; 1,11 et 1,15. Il semble donc que les communautés aviaires localisées au sud et à l'est de la ville soient assez bien équilibrées en termes d'abondance et de richesse spécifique.

Les IPA qui présentent des valeurs plus faibles sont ceux correspondant aux numéros 21, 23 et 27 qui ont un indice de Shannon valant 0,3 et des indices d'équitabilité de 0,11. Ces points localisés dans le carré 3 à l'ouest de la ville entre bâti et zone agricole présentent en effet peu de diversité aviaire mais quelques colonies de Moineau domestique, ce qui influence les valeurs des indices et la composition des communautés aviennes dans ces localités.

Les valeurs de ces indices de Shannon et d'équitabilité seront à comparer à ceux calculés les années suivantes pour connaître l'évolution des communautés aviaires.



Carte 8 : Indices de Shannon calculés sur les IPA diurnes

Indices de biodiversité - Equitabilité Niort 2022



Carte 9 : Indices d'équitabilité calculés sur les IPA diurnes

3.3.2 Passages nocturnes

En moyenne, l'indice de Shannon des points d'écoute nocturnes est de 0,3 (équitabilité de moyenne 0,7). Les IPA qui présentent les plus hautes valeurs sont N34, N31 et N61 qui se voient attribuer respectivement 0,5, 0,6 et 0,7 d'indice de Shannon. Ceux qui ont les indices les plus faibles compris entre 0 et 1 sont N22, N53, N62 et N63, localisés globalement dans le sud et dans l'est du secteur.

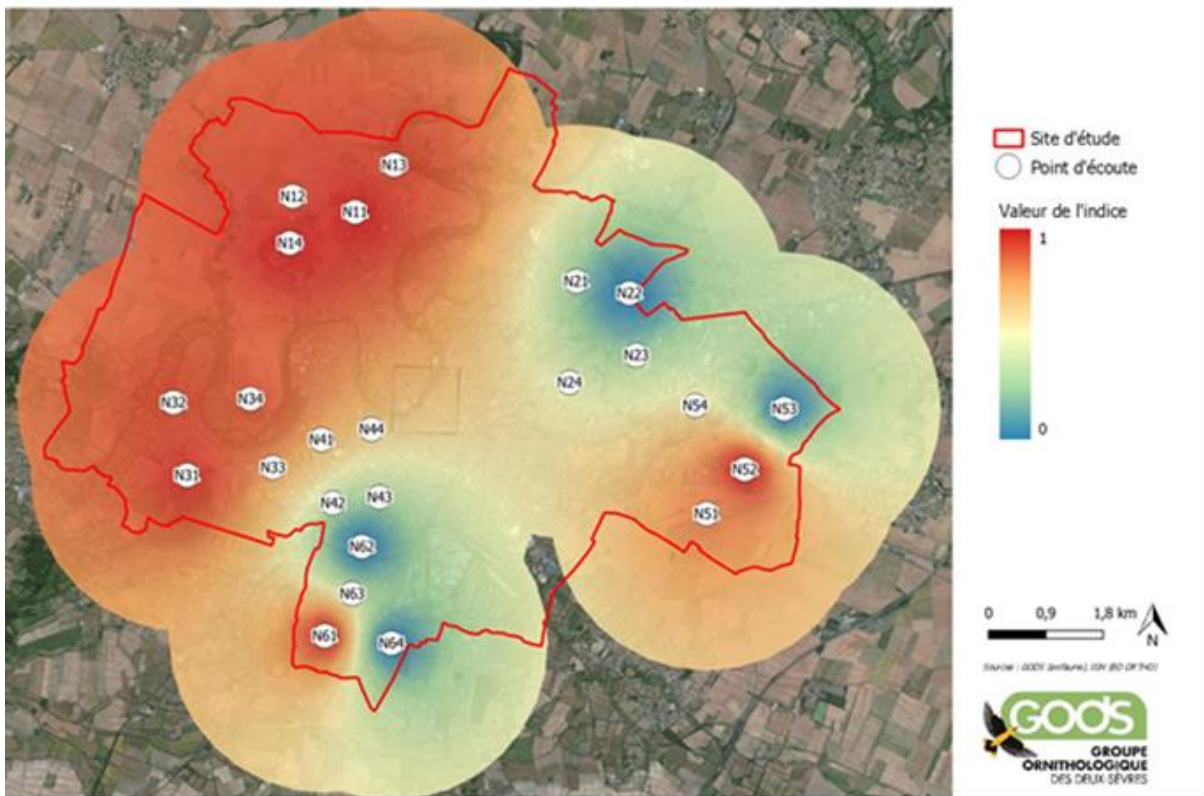
Indices de biodiversité - Shannon Niort 2022



Carte 10 : Indices de Shannon calculés sur les IPA nocturnes

Les valeurs d'équitabilité se calquent avec les valeurs de Shannon en ce qui concerne les valeurs basses. En revanche, l'équitabilité est plus forte et diffuse au nord-ouest de la ville.

Indices de biodiversité - Equitabilité Niort 2022



Carte 11 : Indices d'équitabilité calculés sur les IPA nocturnes

3.4 Fréquences de contact

La fréquence de contact correspond à la proportion des carrés dans lesquels l'espèce a été contactée.

3.4.1 Passages diurnes

Oiseau aux mœurs urbaines, le Pigeon ramier est le premier sur le top des espèces les plus contactées sur les carrés de points d'écoute. C'est d'ailleurs également le cas pour les 4 espèces suivantes qui fréquentent les milieux façonnés par l'homme, entre milieux bâtis, parcs et jardins : le Merle noir, la Fauvette à tête noire, l'Etourneau sansonnet et le Moineau domestique. Plusieurs espèces migratrices et de haut vol comme le Martinet noir, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre, fréquentent également la Ville de Niort pour s'y reproduire sous les toits.

Typique des milieux agricoles, l'Alouette des champs est également bien représentée avec des contacts répertoriés dans 46,7 % des carrés. Dangereusement menacée par l'intensification des pratiques agricoles, il apparaît important de noter ici sa forte présence dans le secteur d'étude. Contactés moins de fois mais tout aussi important, l'Œdicnème criard et le Busard cendré permettent de compléter le cortège des oiseaux emblématiques de nos plaines.

Plus minoritaire dans ses fréquences de contact, notons toutefois la présence du Pic épeichette, observé vers la Coudraie aux abords du Lambon, espèce protégée, vulnérable et en diminution à l'échelle nationale.

Tableau 2 : Fréquences de contact des espèces aviaires lors des points d'écoute diurnes en pourcentages

Nom d'espèce	Fréquence de contact
Pigeon ramier	83,3 %
Merle noir	73,3%
Fauvette à tête noire	71,7%
Étourneau sansonnet	63,3%
Moineau domestique	58,3%
Corneille noire	55,0%
Mésange charbonnière	51,7%
Rossignol philomèle	50,0%
Rougegorge familier	48,3%
Pie bavarde	48,3%
Alouette des champs	46,7%
Pinson des arbres	41,7%
Tourterelle turque	38,3%
Pouillot véloce	36,7%
Rougequeue noir	33,3%
Accenteur mouchet	31,7%
Martinet noir	30,0%
Chardonneret élégant	23,3%
Fauvette grisette	23,3%
Mésange bleue	21,7%
Bruant proyer	21,7%
Hirondelle rustique	21,7%
Verdier d'Europe	21,7%
Héron cendré	20,0%
Bruant zizi	20,0%
Corbeau freux	20,0%
Bouscarle de Cetti	18,3%
Troglodyte mignon	18,3%
Linotte mélodieuse	16,7%
Cisticole des joncs	16,7%
Tourterelle des bois	16,7%
Choucas des tours	15,0%
Grive musicienne	15,0%
Hypolaïs polyglotte	15,0%
Milan noir	13,3%
Faucon crécerelle	11,7%
Serin cini	11,7%
Pigeon biset domestique	10,0%
Canard colvert	10,0%
Buse variable	10,0%
Geai des chênes	8,3%
Rougequeue à front blanc	8,3%
Œdicnème criard	6,7%

Pic épeiche	6,7%
Pic vert	6,7%
Épervier d'Europe	5,0%
Faisan de Colchide	5,0%
Huppe fasciée	5,0%
Bergeronnette grise	5,0%
Bergeronnette printanière	5,0%
Fauvette des jardins	5,0%
Gorgebleue à miroir	3,3%
Traquet motteux	3,3%
Busard cendré	3,3%
Hirondelle de fenêtre	3,3%
Perdrix grise	3,3%
Pipit des arbres	3,3%
Gallinule poule-d'eau	3,3%
Grand Cormoran	1,7%
Pic épeichette	1,7%
Caille des blés	1,7%
Tarier pâtre	1,7%
Grive draine	1,7%
Coucou gris	1,7%
Pipit farlouse	1,7%
Cigogne blanche	1,7%
Héron garde-bœufs	1,7%

3.4.2 Passages nocturnes

Lors des points d'écoute nocturnes, assez peu d'espèces ont été contactées en raison de la pollution sonore importante sur certains points d'écoute. L'espèce largement contactée est l'Effraie des clochers, à 56,3%, à égalité avec la Chevêche d'Athéna. Arrivent ensuite une troisième chouette, la Chouette hulotte, contactée dans 37,5% des carrés d'étude. Cavernicoles, ces 3 espèces de chouettes trouvent des endroits adéquats pour nicher dans le secteur de la ville de Niort. Renforcer la présence de cavités favorables à la reproduction de ces espèces par la pose de nichoirs est un bon moyen pour assurer la pérennité de ces espèces.

Le Rossignol philomèle a aussi été contacté dans un grand nombre de carrés. Ce passereau migrateur est effectivement capable de chanter de jour comme de nuit, ce qui explique les observations de cette espèce reportée dans les carrés diurnes comme nocturnes. Autre oiseau aux mœurs nocturnes, l'Édicnème criard a été entendu dans plus de 30% des carrés. Le Courlis cendré a également été contacté en passage sur le secteur : non nicheur sur la zone, il s'agissait d'un individu en migration. **Notons également un contact exceptionnel de Petit-duc scops en dehors de sa période de chant lors du premier passage.**

Tableau 3 : Fréquences de contact des espèces aviaires lors des points d'écoute nocturnes en pourcentages

Nom d'espèce	Fréquence de contact
Effraie des clochers	56,3%
Chevêche d'Athéna	56,3%
Rossignol philomèle	56,3%
Chouette hulotte	37,5%
Œdicnème criard	31,3%
Petit-duc scops	12,5%
Courlis cendré	6,3%

4. Cartes de localisation

Les espèces présentées sur les cartes ci-dessous ont été sélectionnées par leur patrimonialité ou par leur représentativité du milieu concerné. Ces cartes ne sont pas exhaustives mais permettent d'obtenir un aperçu de la présence plus ou moins forte d'une espèce selon la densité des points d'observation. La répartition des différentes espèces se précisera davantage au fil des années de suivis qui permettront d'augmenter l'effort de prospection et ainsi d'affiner ces représentations.

Catégories de la Liste rouge de l'UICN :

- **CR** : En danger critique d'extinction
- **EN** : En danger d'extinction
- **VU** : Vulnérable d'extinction
- **NT** : Quasi-menacé
- **LC** : Préoccupation mineure
- **DD** : Données insuffisantes

4.1 Milieux ouverts

Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

Liste rouge nationale : **NT**

Liste rouge régionale : **VU**

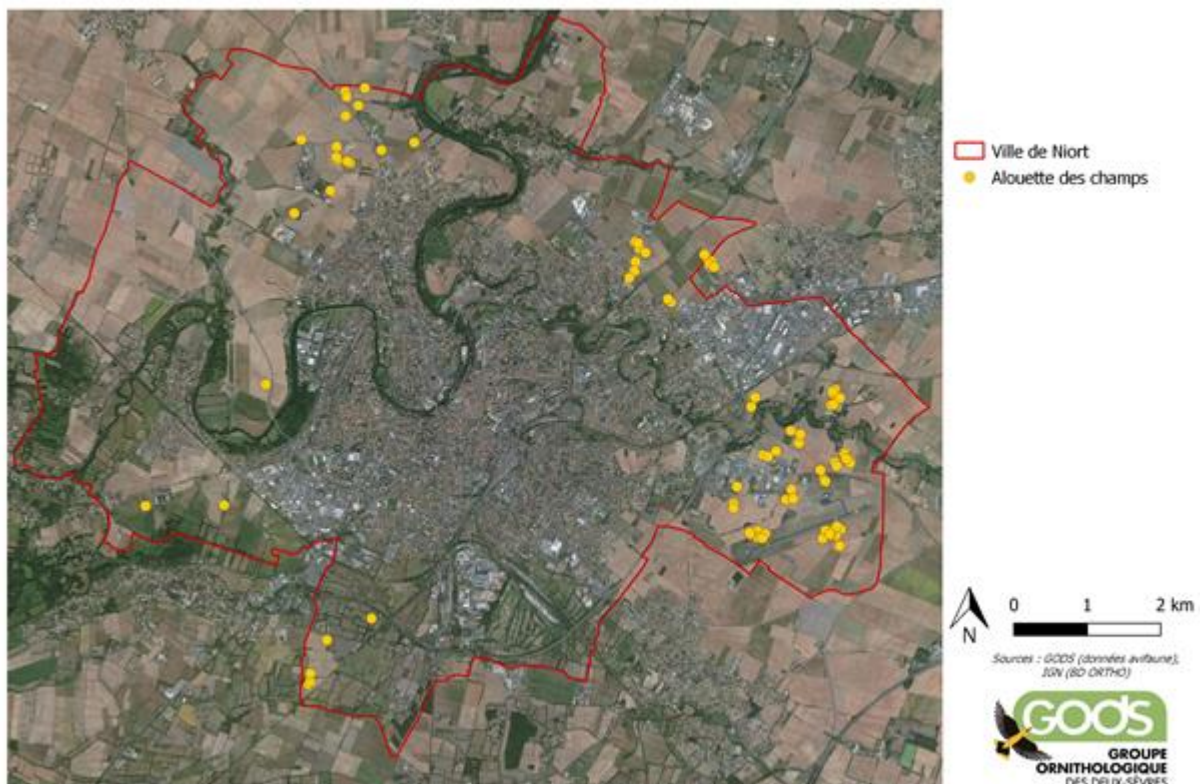
Directive Oiseau : non inscrit

Typique des milieux ouverts, l'Alouette des champs affectionne les paysages de plaines et la présence de terrains cultivés. Elle est de fait directement menacée par certaines pratiques de l'agriculture intensive, notamment la raréfaction des bandes enherbées et l'utilisation massives des produits phytosanitaires qui atteignent directement ses ressources alimentaires.



Alouette des champs ©Bruno Fillon

Très présente dans les zones agricoles du secteur d'étude, elle a été contactée dans presque la moitié des carrés. Nicheuse au sol, cette espèce nécessite des terrains où la strate herbacée n'est pas trop haute et assez lâche pour y déposer ses œufs. Les tendances nationales sont largement défavorables, mais il est difficile d'établir ces tendances au niveau local.



Carte 12 : Observations d'Alouette des champs en 2022 dans la Ville de Niort

Bruant proyer (*Emberiza calandra*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : **VU**

Directive Oiseau : non inscrit

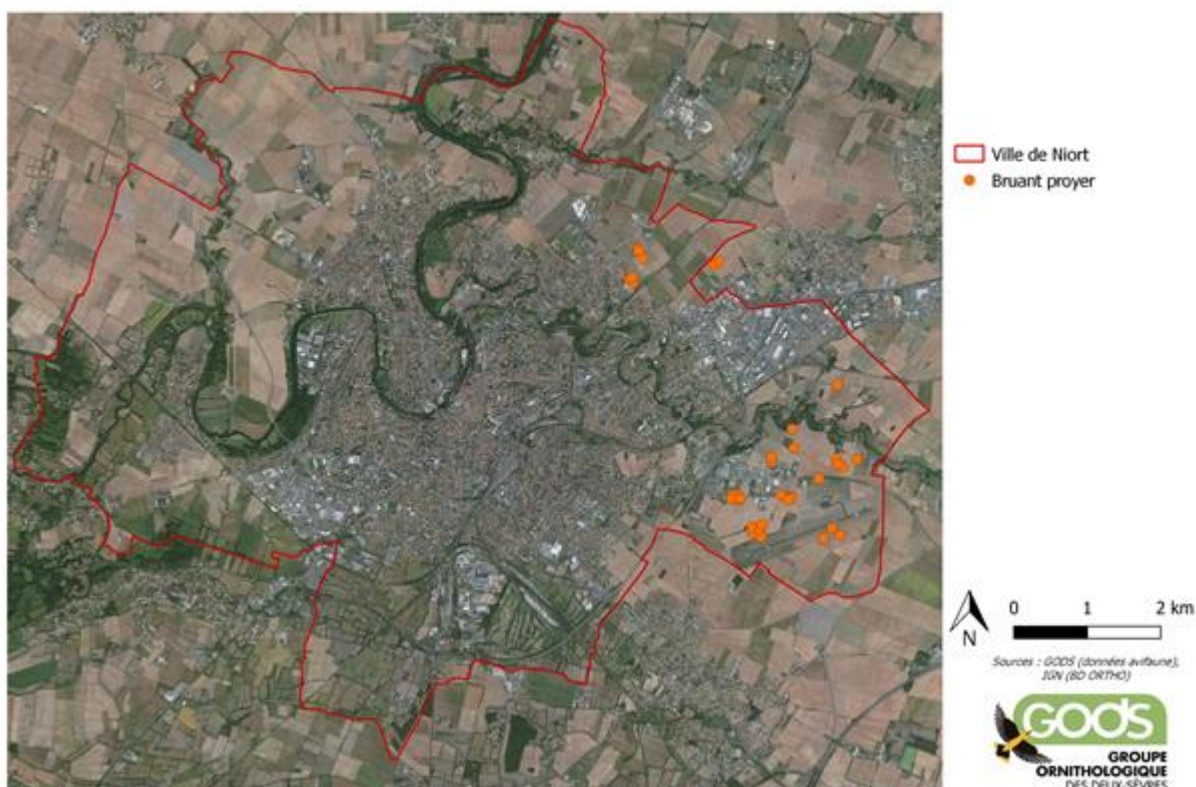
Absent des milieux fermés, le Bruant proyer est largement présent dans le sud des Deux-Sèvres et au nord-est dans la plaine d'Oiron-Thénezay. A Niort, il a été contacté dans les zones de plaines notamment à l'Est du secteur.

Comme tous les bruants, il est dépendant des petites graines pour son alimentation, et d'espaces enherbés où il niche au sol ou très près du sol. Il est en déclin modéré au niveau national, et cela semble être aussi le cas localement.



Bruant proyer ©Jacques Pellerin

29



Carte 13 : Observations de Bruant proyer en 2022 dans la Ville de Niort

Busard cendré (*Circus pygargus*)

Liste rouge nationale : **NT**

Liste rouge régionale : **NT**

Directive Oiseau : **Annexe I**

Rapace emblématique des plaines calcaires du centre-ouest de la France, le « prince des blés » se nourrit de micromammifères et niche au sein des cultures de céréales à paille. Il est connu pour faire l'objet chaque année d'une grande campagne de protection qui vise à préserver les nichées des moissons. A cette occasion, ornithologues et agriculteurs

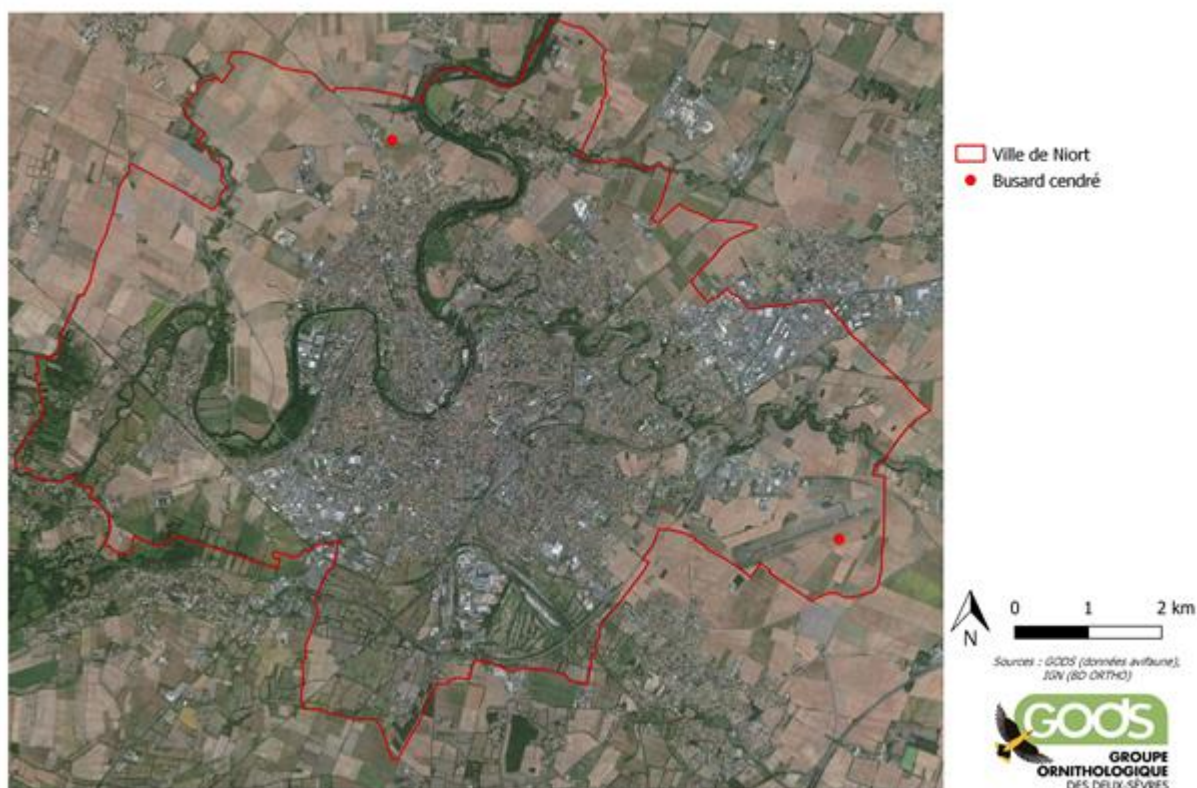
travaillent main dans la main pour la préservation de cette espèce qui sans ce travail, serait probablement déjà en très mauvaise posture en Deux-Sèvres.

La population sur le Niortais peut être évaluée entre 20 et 80 couples nicheurs selon les années et selon l'abondance des proies. Le Busard cendré connaît d'importantes variations interannuelles, mais la montée en puissance du travail de protection depuis 8 ans pourrait traduire l'augmentation constatée ces 4 dernières années.



Busard cendré ©Christophe Ingrand

30



Carte 14 : Observations de Busard cendré en 2022 dans la Ville de Niort

Caille des blés (*Coturnix coturnix*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : **VU**

Directive Oiseau : non inscrit

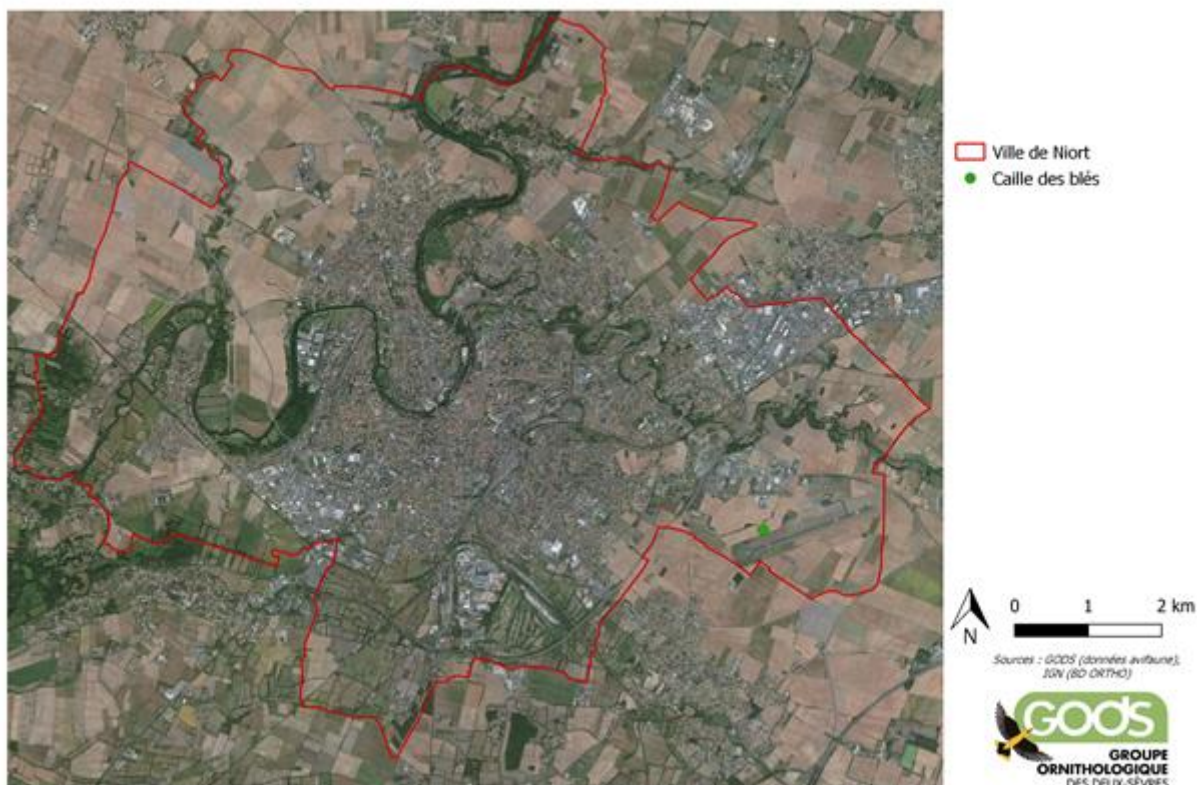
La Caille des blés est essentiellement présente dans les plaines calcaires et les zones les plus ouvertes et sèches de bocage. Ses effectifs ont considérablement diminué lors des dernières années, probablement en lien avec la raréfaction de la disponibilité alimentaire en graines et insectes dans les milieux agricoles qu'elle utilise. Cela a conduit à son classement comme espèce menacée au niveau régional.



Caille des blés ©Romain Bonnet

31

Une seule observation de cette espèce a été répertoriée lors des inventaires en 2022 au sud-ouest de la zone d'étude.



Carte 15 : Observations de Caille des blés en 2022 dans la Ville de Niort

Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : **NT**

Directive Oiseau : Annexe I

L'Œdicnème criard est un limicole migrateur qui niche en Poitou-Charentes. Il est présent dans nos contrées entre fin-février et début novembre. Nicheur au sol, il apprécie les cultures de printemps, de pois, de maïs ou de tournesol mais aussi les vignes où il dépose ses œufs dans une petite dépression s'apparentant à une cuvette bordée de petits cailloux. Lors des travaux agricoles, les nids sont directement vulnérables : c'est pourquoi depuis 2021, le GODS a rejoint le programme national de suivi de l'Œdicnème criard pour protéger les nids d'œdicnème.

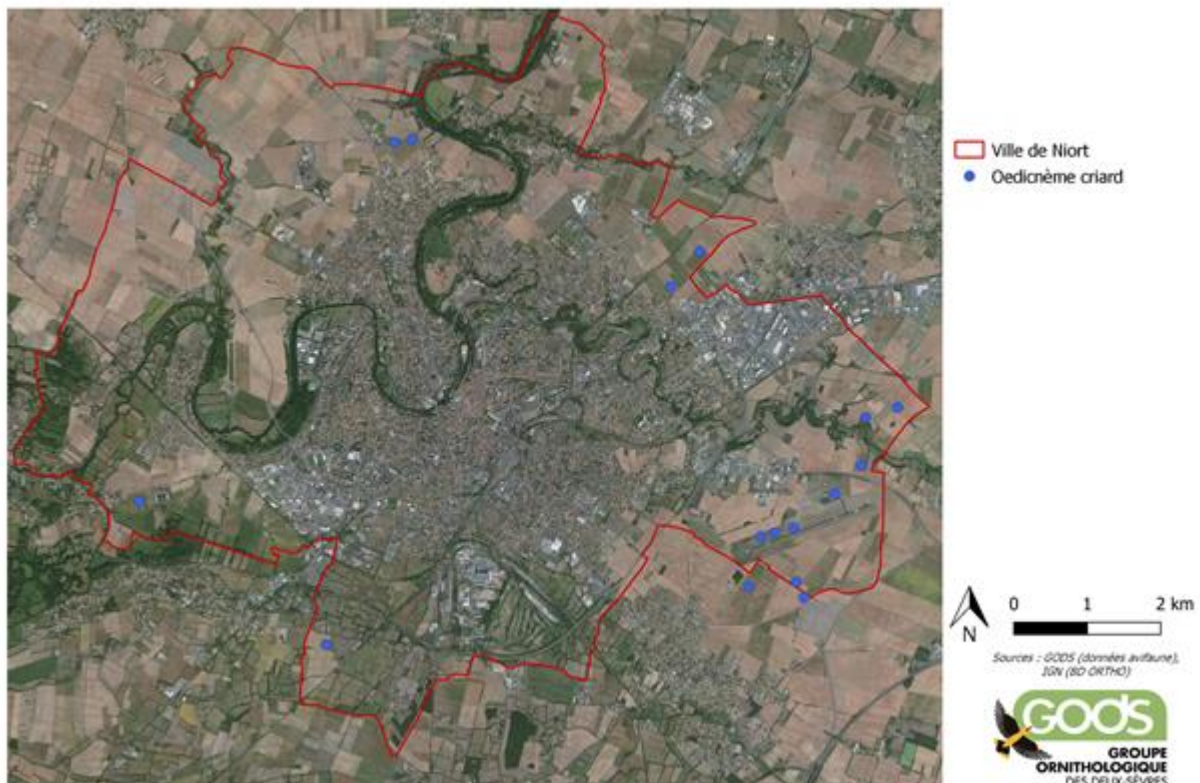


Œdicnème criard ©Romain Chisson

32

L'espèce est surtout active la nuit, sa recherche d'insectes et d'arthropodes terrestres pouvant rayonner sur plusieurs kilomètres sur l'ensemble des parcelles ouvertes (agricoles ou autres) autour des sites de repos diurnes. Son plumage cryptique le rend difficile à détecter en journée. Les menaces indirectes sont corrélées à la dégradation des milieux agricoles (augmentation des intrants chimiques, labours, déclin des prairies réservoirs d'invertébrés, etc...).

Très présent dans le Niortais, l'Œdicnème criard a été contacté de nombreuses fois, de jour comme de nuit, notamment dans les grandes cultures en périphérie de la zone urbaine.



Carte 16 : Observations d'Œdicnème criard en 2022 dans la Ville de Niort

Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*)

Liste rouge nationale : **NT**

Liste rouge régionale : **EN**

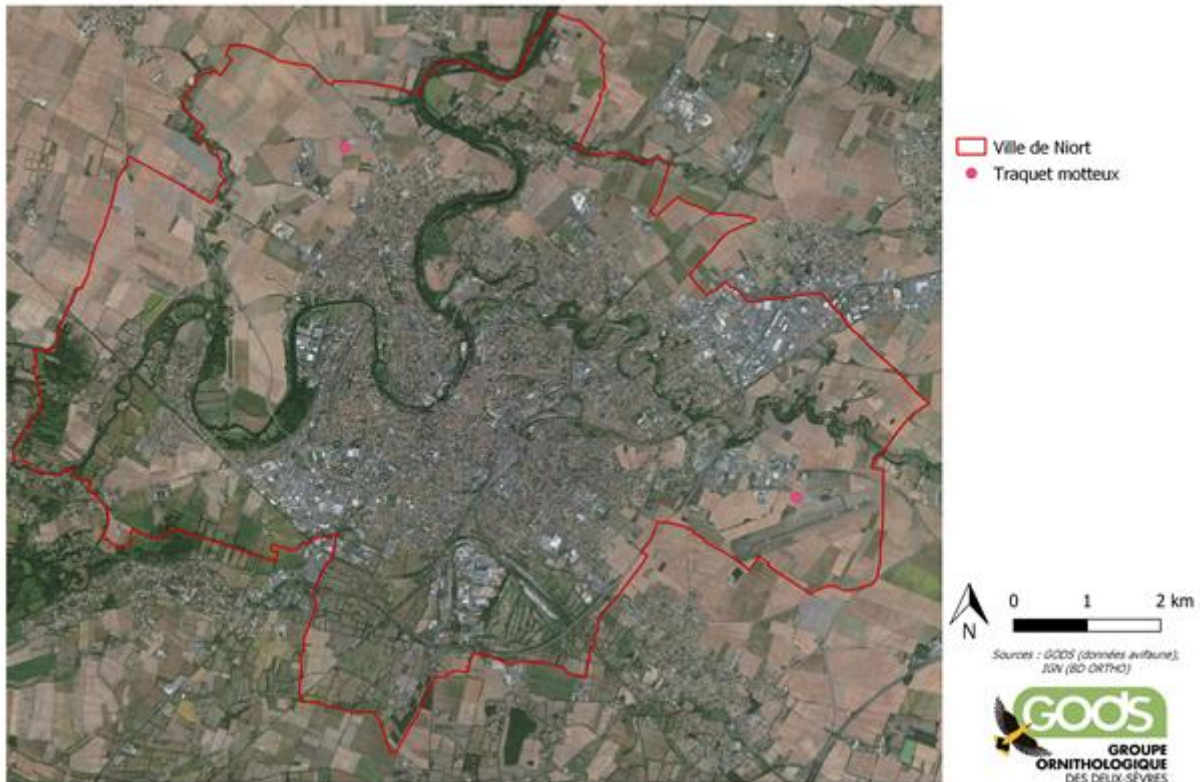
Directive Oiseau : non inscrit

Le Traquet motteux est un passereau cavernicole, souvent observé sur des mottes de terres ou alors en vol rasant le sol. Uniquement de passage lors de sa migration dans notre département, il était, il y a peu, encore nicheur dans les carrières ou les murs en pierre sèche.



Traquet motteux ©Christophe Ingrand

Dans la zone d'étude, cette espèce a été contactée en plaine, dans les carrés 1 et 5.



Carte 17 : Observations de Traquet motteux en 2022 dans la Ville de Niort

4.2 Milieux humides

Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : **NT**

Directive Oiseau : non inscrit

La Bouscarle de Cetti est une espèce inféodée aux milieux humides. Elle niche assez près du sol dans les plantes palustres. Sédentaire dans notre région, il s'agit d'une espèce très discrète qui signale toutefois sa présence par son chant sonore et énergique.

Contactée dans presque 20% des carrés, les observations se concentrent dans les marais de Galuchet et dans le sud de Niort.



Bouscarle de Cetti ©Aurélien Audevard

34



Carte 18 : Observations de Bouscarle de Cetti en 2022 dans la Ville de Niort

Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)

Liste rouge nationale : **VU**

Liste rouge régionale : **NT**

Directive Oiseau : non inscrit

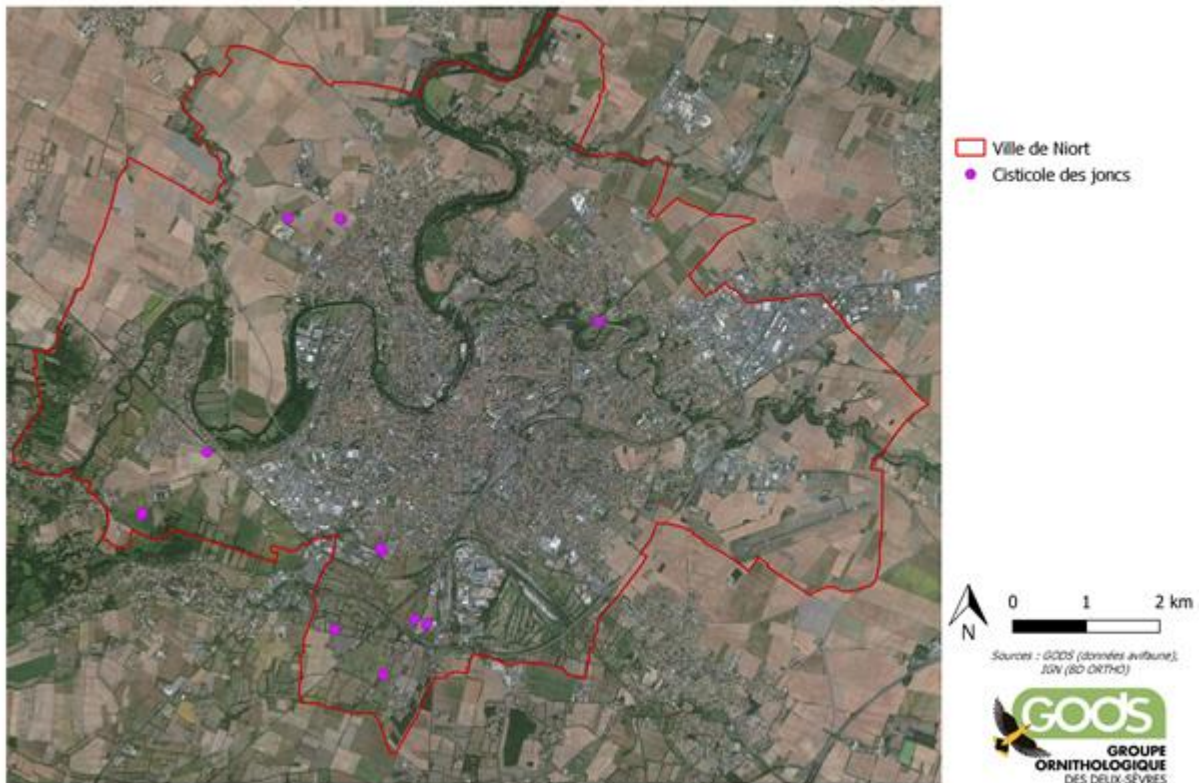
Cette espèce apprécie les friches, les bords de marais ou encore les cultures même intensives. Classée comme vulnérable au niveau national, elle est menacée par la perte d'habitats ou par les hivers froids. Sensibles aux basses températures, les populations réussissent toutefois à se rétablir après des épisodes de froid prolongé.



Cisticole des joncs ©Romain Chisson

35

Assez commune dans le département, l'espèce a été contactée fréquemment.



Carte 19 : Observations de Cisticole des joncs en 2022 dans la Ville de Niort

Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : **NT**

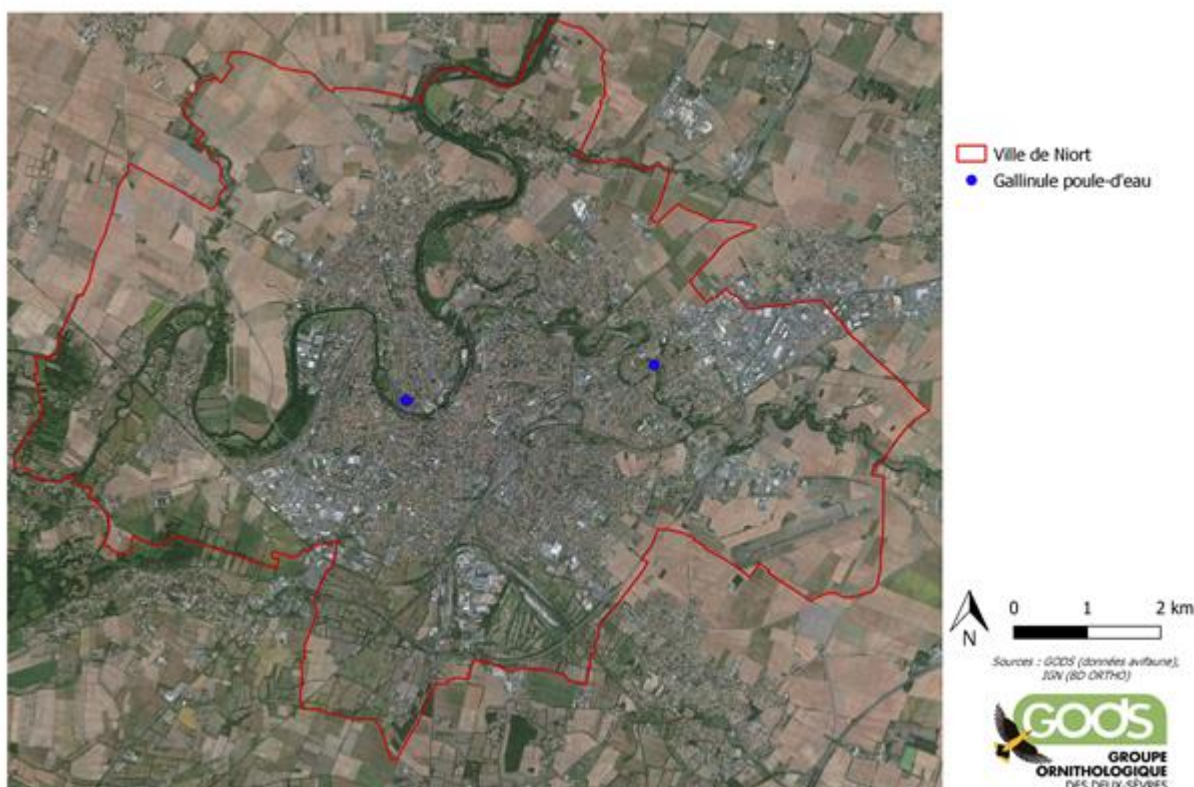
Directive Oiseau : II/2

Assez fréquente au niveau national comme régional, la Gallinule poule d'eau a été contactée plusieurs fois au cours du suivi. Cet oiseau au plumage noir ardoisé vit près des eaux douces ou saumâtres, dans des zones naturelles ou même dans des parcs urbains. Cette espèce construit généralement son nid dans la végétation émergée à la surface de l'eau ou sur la terre dans des buissons bas.



Gallinule poule d'eau ©Maxime Passerault

Deux observations de cette espèce ont été faites en 2022 en bord de Sèvre et de Lambon.



Carte 20 : Observations de Gallinule poule d'eau en 2022 dans la Ville de Niort

Héron cendré (*Ardea cinerea*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : LC

Directive Oiseau : non inscrit

Le Héron cendré est une espèce qui affectionne les zones humides mais qui chasse également dans les zones agricoles pourvu qu'il y trouve des proies. Il niche toutefois dans des milieux composés de grands arbres en colonies. Au sein de la ville de Niort, les observations de Héron cendré sont présentes en majorité dans le marais de Galuchet. Effectivement, à cet endroit l'évolution libre de l'aulnaie-frênaie ainsi que la quiétude générée par l'inaccessibilité des parcelles concernées constituent un habitat idéal pour la reproduction. La héronnière présente au cœur du marais est l'une des plus grandes du Marais poitevin avec l'accueil chaque année d'une colonie comprenant entre 50 et 100 nids.



Héron cendré ©Romain Chisson

37



Carte 21 : Observations de Héron cendré en 2022 dans la Ville de Niort

4.3 Milieux urbains

Martinet noir (*Apus apus*)

Liste rouge nationale : **NT**

Liste rouge régionale : **NT**

Directive Oiseau : non inscrit

Reconnaisable à sa silhouette effilée et ses voltiges hautes dans le ciel, le Martinet noir est un migrateur qui est présent chez nous du mois d'avril au mois d'août pour se reproduire. Espèce rupestre, il niche sous les toits des vieux édifices ou dans les petites anfractuosités de divers bâtiments. Lors des prospections de terrain, de nombreuses observations de Martinet noir ont été répertoriées ce qui témoigne de son attrait pour la zone.



Martinet noir ©Bruno Fillon

38



Carte 22 : Observations de Martinet noir en 2022 dans la Ville de Niort

Moineau domestique (*Passer domesticus*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : **NT**

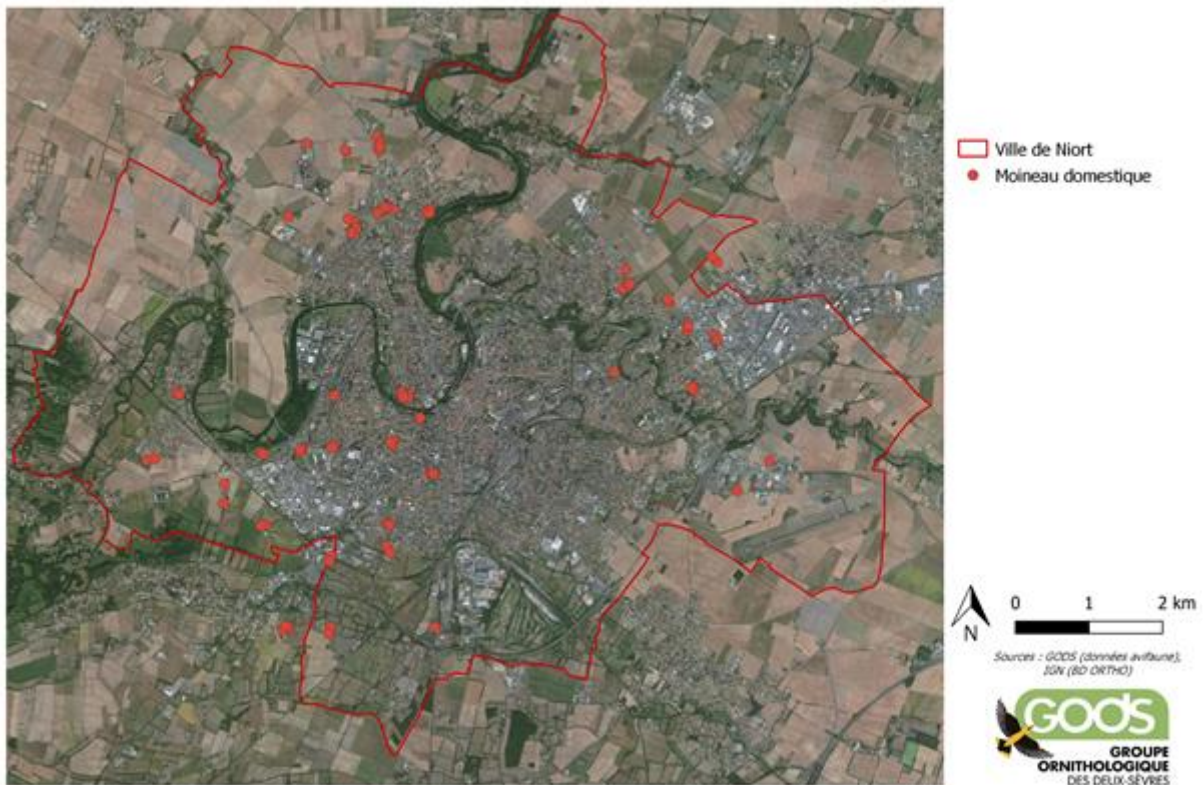
Directive Oiseau : non inscrit

Commun dans les zones bâties et peu farouche, le Moineau domestique est un passereau grégaire qui vit en colonie. Toutefois, sa forte présence n'est qu'apparente car il est classé « quasi-menacé » au niveau régional et les tendances de populations calculées ces dernières années sont à la baisse. Dans la Ville de Niort, de nombreuses observations de Moineau domestique ont été répertoriées.



Moineau domestique ©Laurent Debordes

39



Carte 23 : Observations de Moineau domestique en 2022 dans la Ville de Niort

Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)

Liste rouge nationale : **NT**

Liste rouge régionale : **NT**

Directive Oiseau : non inscrit

L'Hirondelle de fenêtre s'est bien adaptée à la vie urbaine en nichant sous les avancées de toit, souvent en colonies. Grande migratrice, cette espèce est présente chez nous de fin-mars à fin-septembre. Au niveau national comme au niveau régional, elle est classée « quasi-menacée » d'extinction

Hirondelle de fenêtre ©Martine Rheinart

et ses populations sont en diminution. Les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont la perte de ressources alimentaires par l'emploi d'insecticides ainsi que la perte d'habitat de nidification ou la destruction directe de ses nids.



40



Carte 24 : Observations d'Hirondelle de fenêtre en 2022 dans la Ville de Niort

4.4 Milieux bocagers

Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)

Liste rouge nationale : **NT**

Liste rouge régionale : **NT**

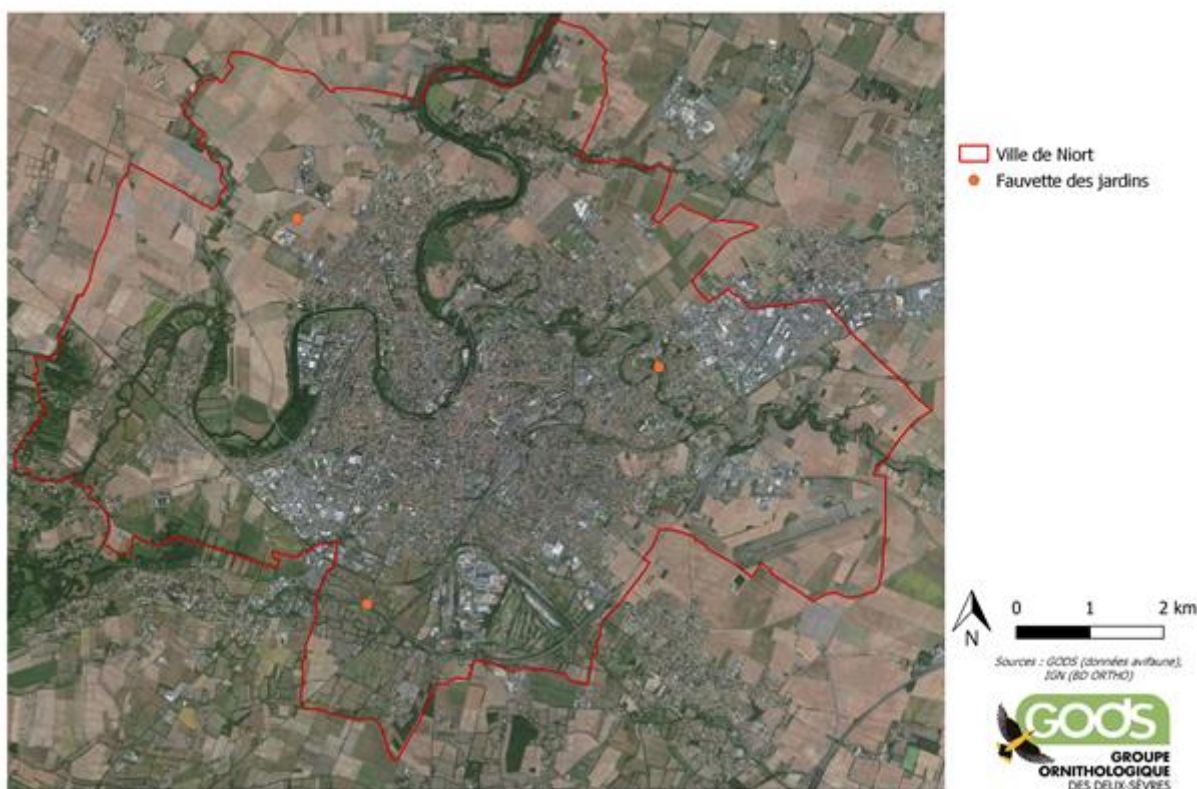
Directive Oiseau : non inscrite

La Fauvette des jardins fréquente surtout les zones boisées, les lisières, les haies et les ripisylves, avec une nette affinité pour les milieux frais et humides. La valeur patrimoniale de l'espèce est principalement liée au déclin qu'elle connaît. Localement, les tendances sont incertaines d'un part parce que l'espèce reste peu détectée par le grand public, et d'autre part car les éléments de comparaisons anciens manquent.



Fauvette des jardins ©Jean-Michel Dehalle

41



Carte 25 : Observations de Fauvette des jardins en 2022 dans la Ville de Niort

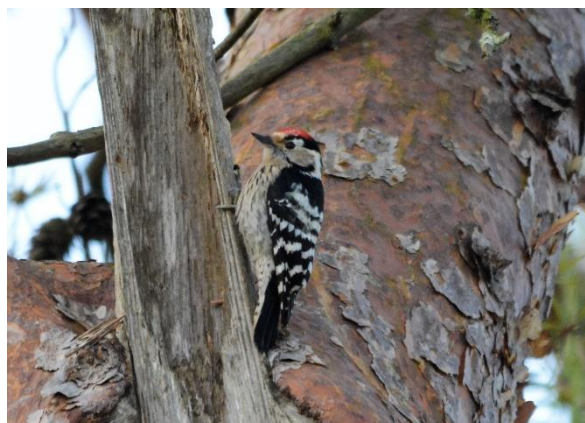
Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)

Liste rouge nationale : **VU**

Liste rouge régionale : **NT**

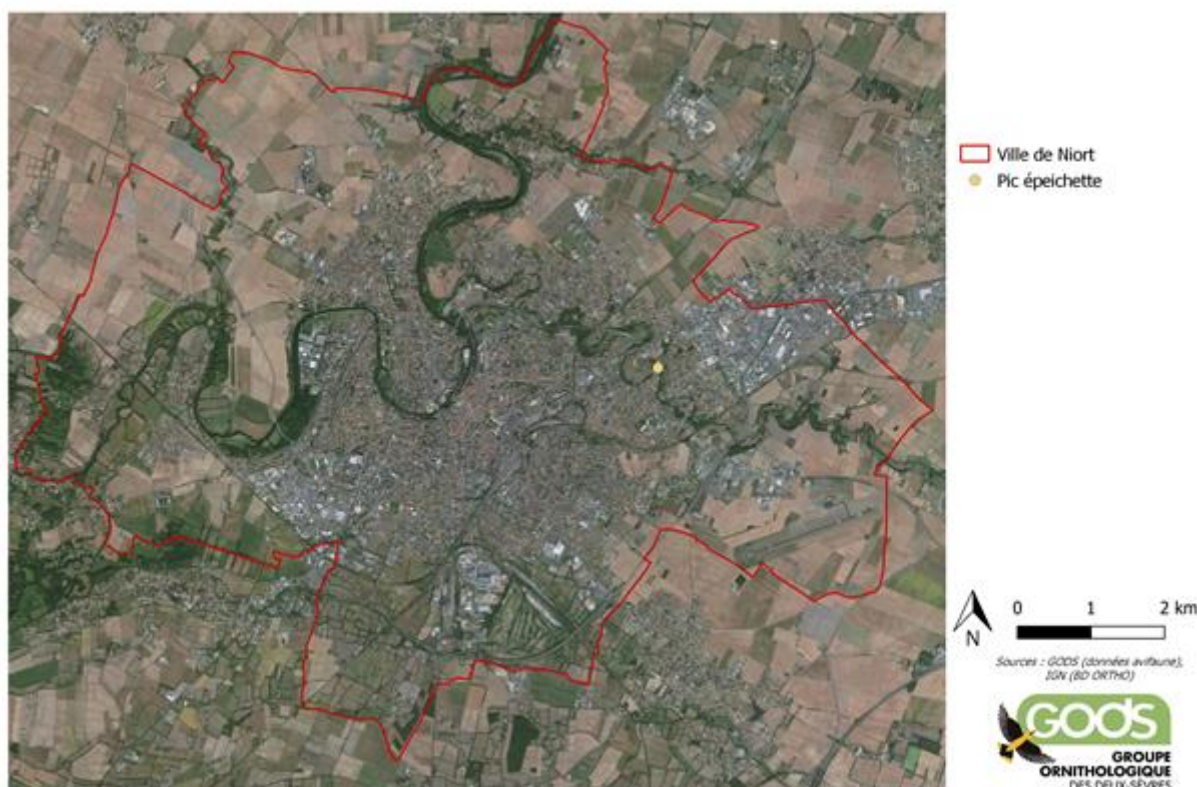
Directive Oiseau : non inscrit

Le Pic épeichette est une espèce mal connue car relativement discrète. Il fréquente à la fois les boisements humides, les forêts de feuillus, les vergers, les parcs et les alignements d'arbres. La présence de vieux arbres dans tous ces habitats est un facteur qui favorise encore sa présence. Les diminutions observées de ces populations au niveau national seraient d'ailleurs dues à la raréfaction de ces vieux arbres ou à l'enrésinement de la forêt dans certaines régions. Dans la ville de Niort, une seule observation a été faite près du Lambon.



Pic épeichette ©Maxime Souchet

42



Carte 26 : Observations du Pic épeichette en 2022 dans la Ville de Niort

Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)

Liste rouge nationale : **VU**

Liste rouge régionale : **VU**

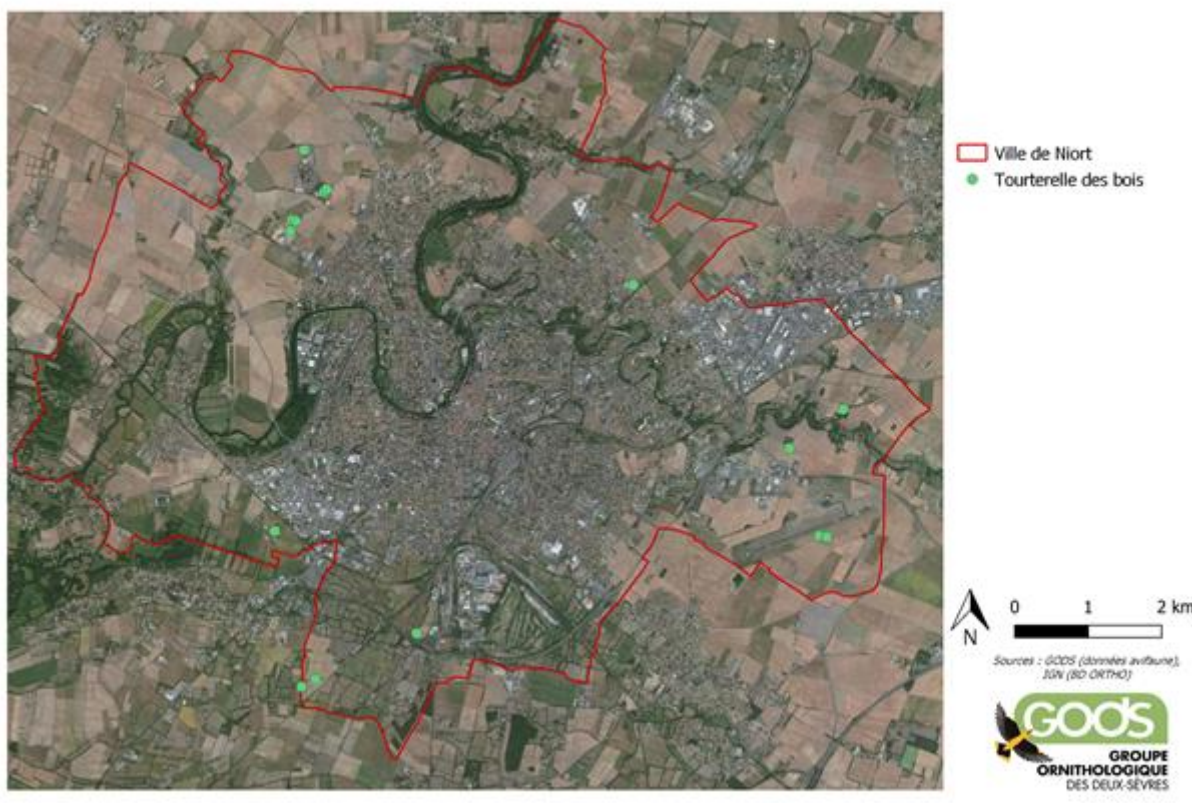
Directive Oiseau : non inscrit

La Tourterelle des bois subit un fort déclin en France comme en Europe ce qui a récemment entraîné son classement comme « espèce vulnérable » sur la liste rouge européenne. Dans la ville de Niort, des observations ont été faites en périphérie de la zone bâtie, entre cultures et strate arbustive. La présence d'arbustes est essentielle pour la reproduction de cette espèce qui niche entre 2 et 4 mètres de haut dans des arbustes épineux de type Prunellier ou Aubépine mais aussi dans les lianes (lierre, chèvrefeuille...). Il est donc nécessaire de préserver ces reliquats arbustifs pour sauvegarder l'espèce.



Tourterelle des bois ©Christiane Anderson

43



Carte 27 : Observations de la Tourterelle des bois en 2022 dans la Ville de Niort

4.5 Parcs et jardins

Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)

Liste rouge nationale : **VU**

Liste rouge régionale : **NT**

Directive Oiseau : non inscrit

Reconnaisable par les couleurs vives de son plumage, le Chardonneret élégant est un petit passereau granivore qui apprécie les milieux boisés ouverts composés d'arbres feuillus ou mixtes. Dans la zone de suivi, il a été contacté de nombreuses fois.



Chardonneret élégant ©Claudie Stenger

44



Carte 28 : Observations du Chardonneret élégant en 2022 dans la Ville de Niort

Huppe fasciée (*Upupa epops*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : LC

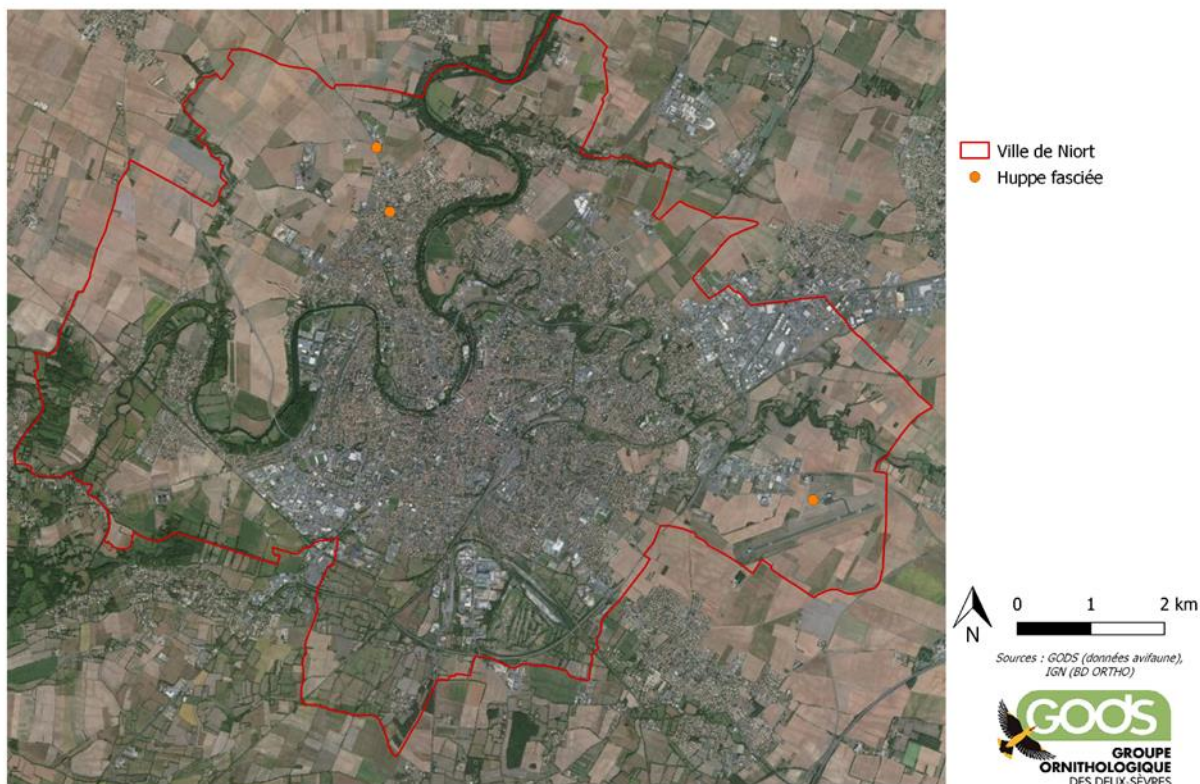
Directive Oiseau : non inscrit

De la famille des Upupidés, la Huppe fasciée se reconnaît au premier coup d'œil. Migratrice, on l'observe chez nous de fin-mars à début septembre. Elle fréquente les milieux ouverts à semi-ouverts et niche dans des vieux arbres à cavités. Bien présente dans le département, son régime insectivore la rend vulnérable en raison de la disparition des insectes.



Huppe fasciée ©Etienne Debenest

45



Carte 29 : Observations de Huppe fasciée en 2022 dans la Ville de Niort

Pic vert (*Picus viridis*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : LC

Directive Oiseau : non inscrit

Dans la ville de Niort, plusieurs observations de Pic vert ont été faites, à l'est et à l'ouest de la zone. Pic d'assez grande taille et relativement fréquent, son chant sonore se reconnaît facilement. Appréciant les milieux ouverts pour chercher sa nourriture, on peut le croiser dans les parcs, les jardins ou les clairières dans les milieux boisés et bocagers.



Pic vert ©Jacques Pellerin

46



Carte 30 : Observations de Pic vert en 2022 dans la Ville de Niort

Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*)

Liste rouge nationale : **NT**

Liste rouge régionale : **VU**

Directive Oiseau : non inscrite

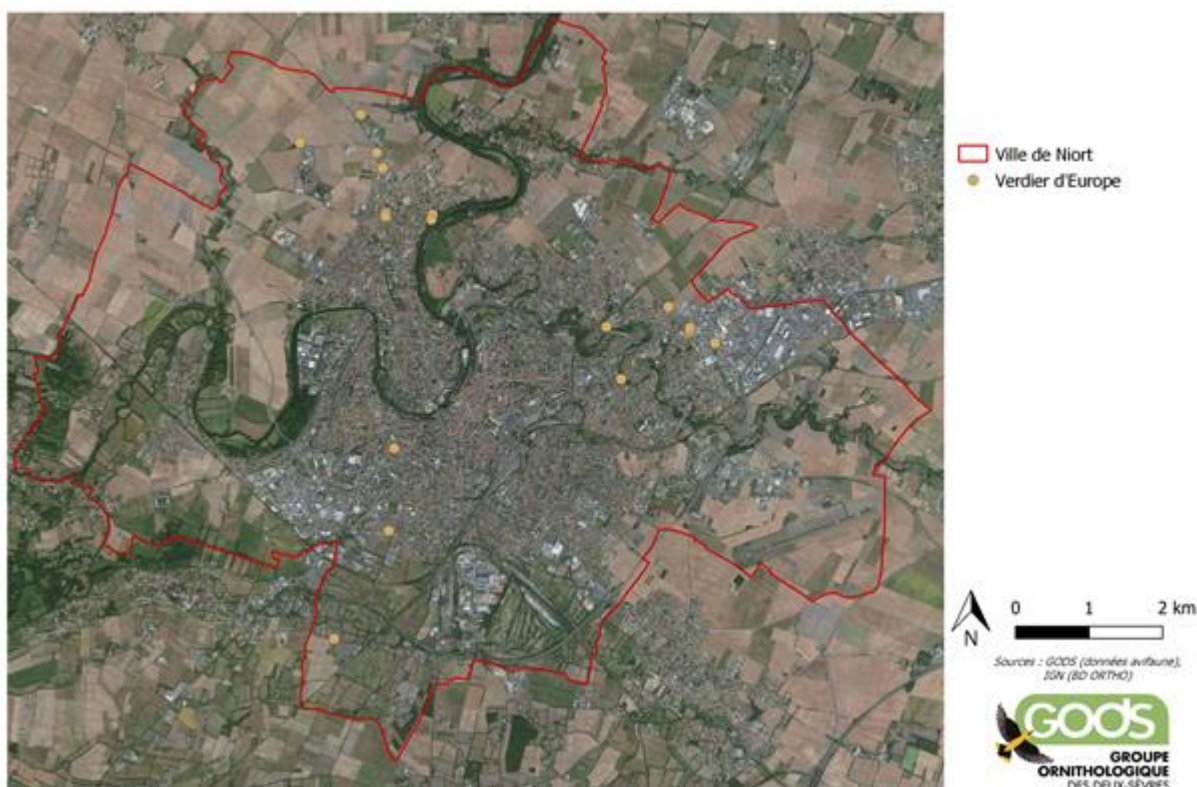
Le Verdier d'Europe est un passereau qui peut être observé dans beaucoup de milieux, pourvu qu'ils soient relativement arborés et ouverts. Plusieurs observations de Verdier ont été faites en zone urbaine et en périphérie au nord de la ville de Niort. Toutefois, il est classé

« vulnérable » sur la liste rouge régionale et « quasi-menacé » sur la liste rouge nationale. En effet, tout comme le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe est en déclin avéré. Ses principales menaces sont la dégradation de ses habitats et l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture intensive.



Verdier d'Europe ©Fabrice Conort

47



Carte 31 : Observations de Verdier d'Europe en 2022 dans la Ville de Niort

4.6 Milieux boisés

Coucou gris (*Cuculus canorus*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : LC

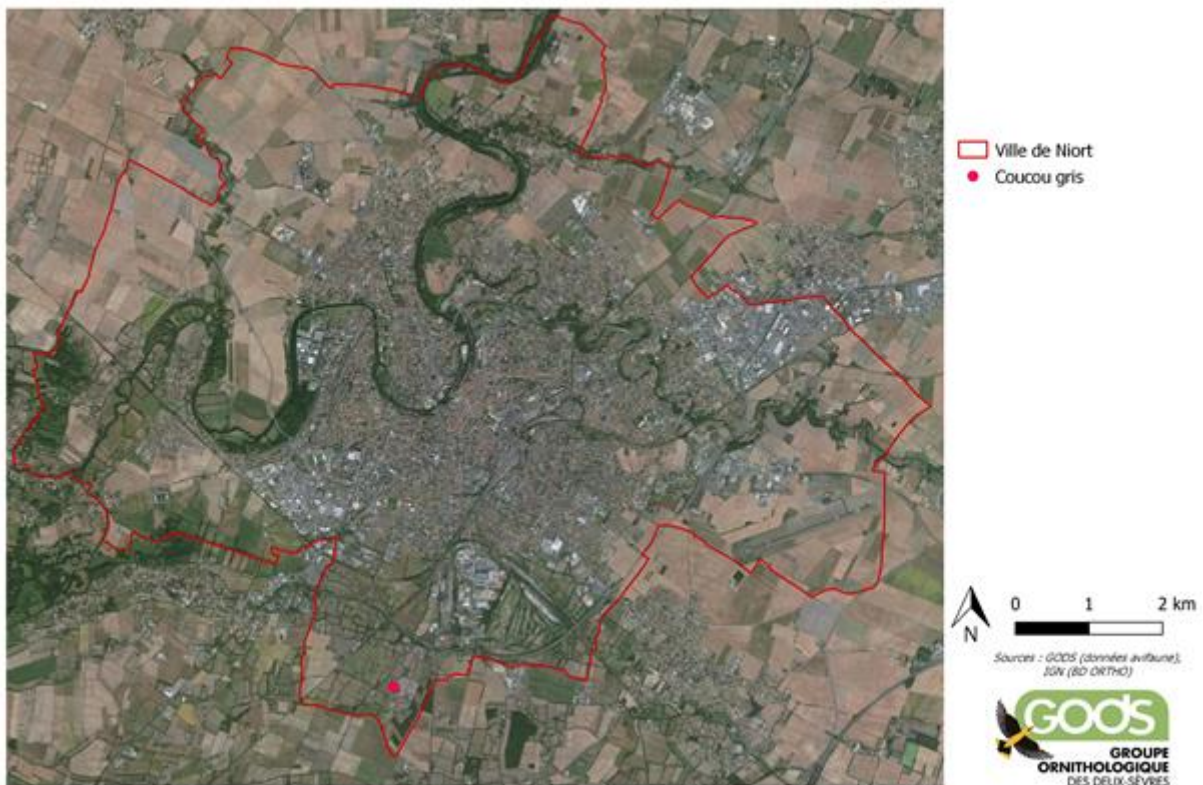
Directive Oiseau : non inscrit

Une observation de Coucou gris a été répertoriée en 2022 lors des prospections de terrain. Il s'agit d'une espèce migratrice et insectivore, qui est également qualifiée de « klepto-parasite » car la femelle dépose ses œufs dans les nids d'autres espèces d'oiseaux. Cette espèce apprécie une grande variété de milieux pourvu qu'il y ait suffisamment de ligneux, on peut donc l'observer dans les boisements, mais également dans les prairies ou les marais.



Coucou gris ©Maxime Passerault

48



Carte 32 : Observations de Coucou gris en 2022 dans la Ville de Niort

Pic épeiche (*Dendrocopos major*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : LC

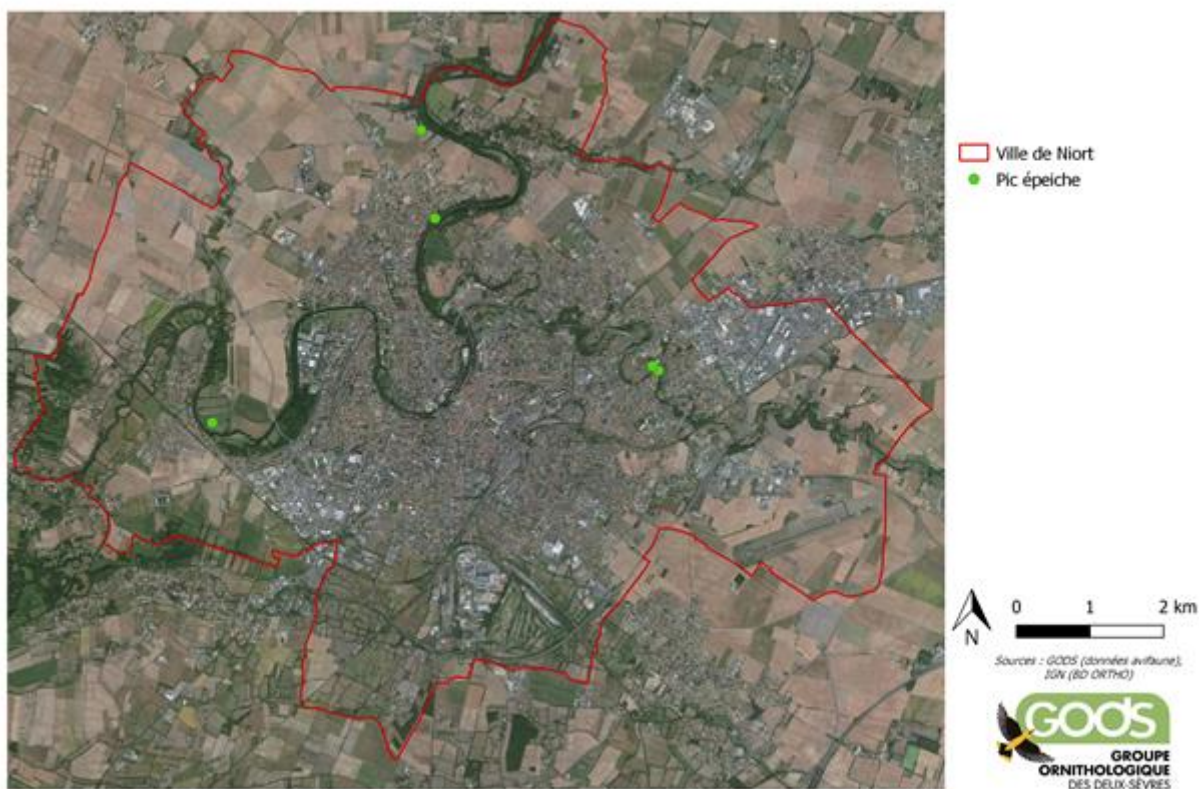
Directive Oiseau : non inscrit

Le Pic épeiche est le pic le plus commun d'Europe. Observé dans les zones boisées sur le secteur d'étude, il apprécie cependant une large gamme de milieux tant qu'il y a des arbres sur lesquels il peut loger et se nourrir. Sédentaire, on peut l'observer toute l'année.



Pic épeiche ©Jean-Michel Dehalle

49



Carte 33 : Observations de Pic épeiche en 2022 dans la Ville de Niort

Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : LC

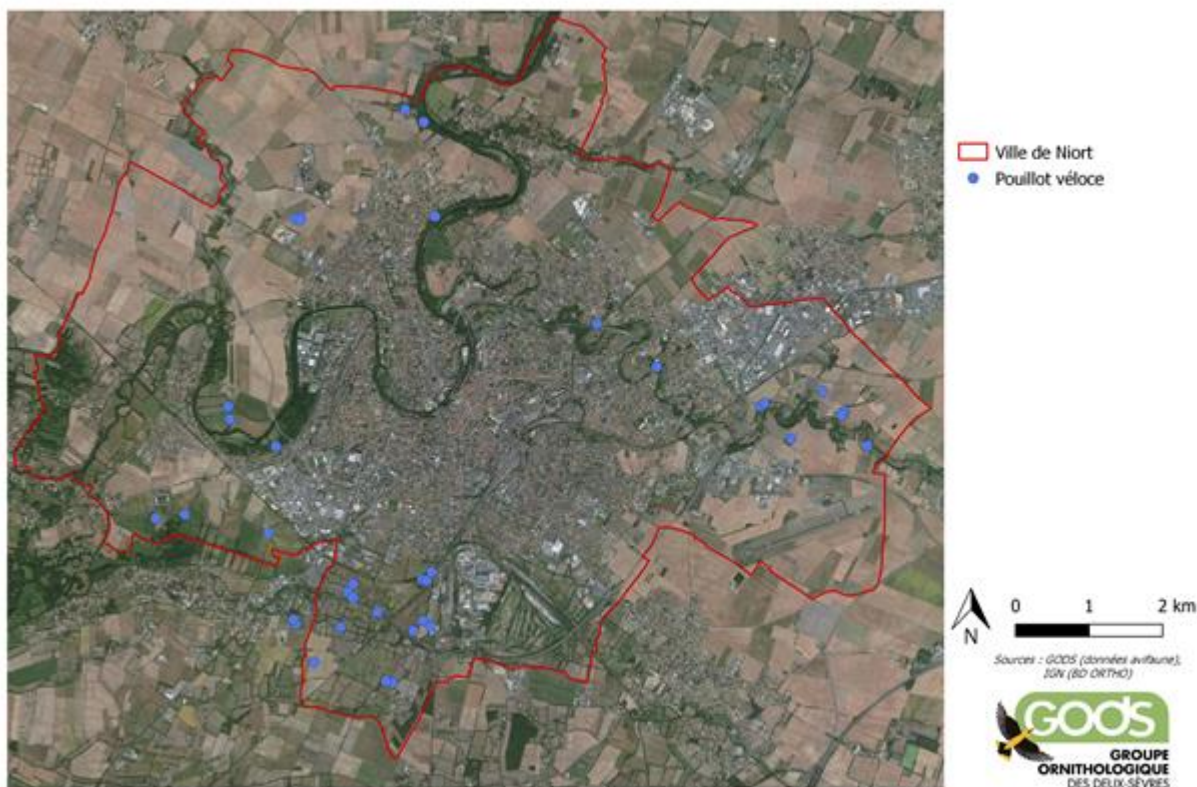
Directive Oiseau : non inscrit

Pesant moins de 10 grammes, le Pouillot véloce est un petit passereau furtif et au plumage discret. En période de reproduction toutefois, il chante de manière sonore et ne passe pas inaperçu. La ville de Niort présente une bonne population de Pouillot véloce, qui a largement été observé dans toute la zone. En France, les populations semblent plutôt stables ces dernières années ce qui n'est pas le cas de son cousin le Pouillot fitis.



Pouillot véloce ©Françoise Caquineau

50



Carte 34 : Observations de Pouillot véloce en 2022 dans la Ville de Niort

Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : LC

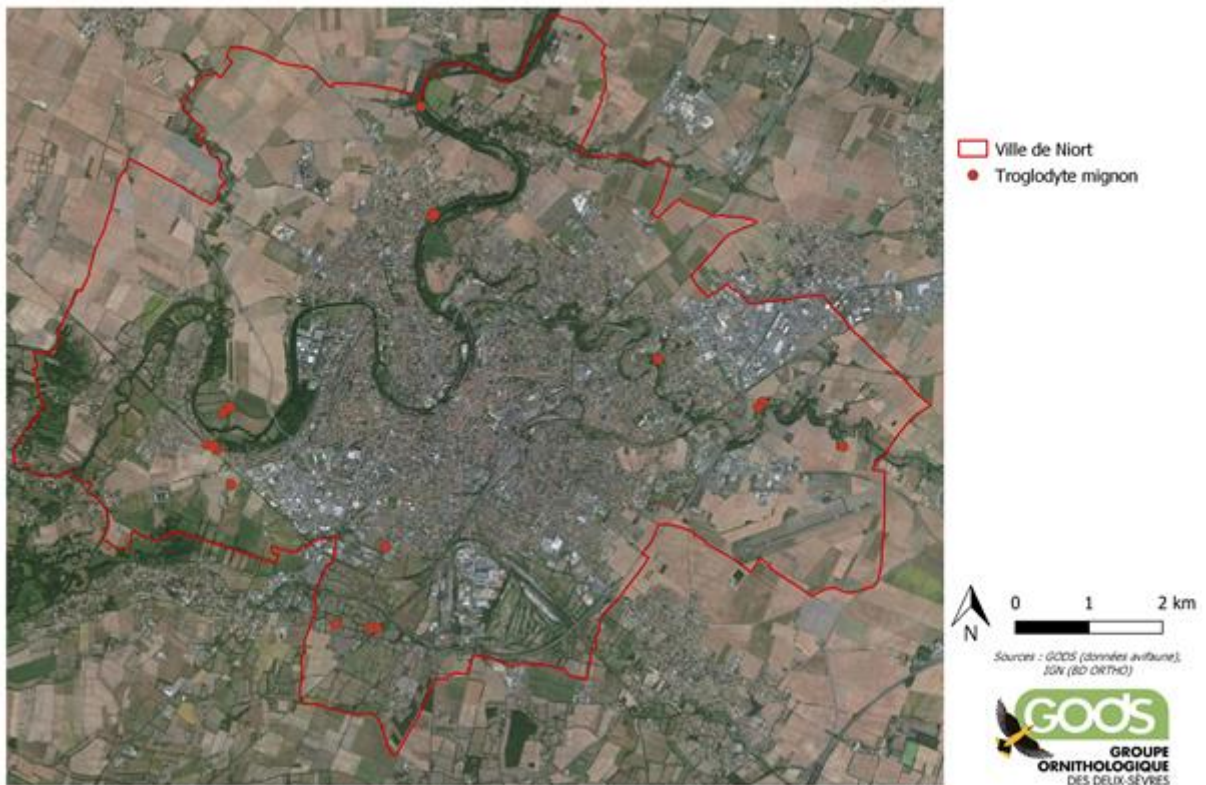
Directive Oiseau : non inscrit

Espèce avant tout forestière, le Troglodyte mignon a été largement observé dans la ville de Niort fréquentant les boisements au bord des rivières, mais aussi plus au sud de la ville dans des zones de bocages. Migrateur partiel, on peut l'observer tout au long de l'année.



Troglodyte mignon ©Jean-Michel Dehalle

51



Carte 35 : Observations de Troglodyte mignon en 2022 dans la Ville de Niort

4.7 Rapaces nocturnes

- Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) :

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : **NT**

Directive Oiseau : non inscrit

Petite chouette ne dépassant pas les 20cm de haut, la Chevêche d'Athéna se nourrit essentiellement de petites proies, insectes ou micromammifères. Bien présente dans la ville de Niort, elle est classée comme « quasi-menacée » au niveau régional.



Chevêche d'Athéna ©Alain Buchet

52

- Chouette hulotte (*Strix aluco*) :

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : LC

Directive Oiseau : non inscrit

Plus imposante que la Chevêche d'Athéna, la Chouette hulotte s'observe dans les milieux arborés, qu'ils soient ouverts ou même semi-ouverts. Elle nécessite effectivement la présence d'arbres à cavités pour effectuer sa nidification.



Chouette hulotte ©Romain Chisson

- **Effraie des clochers (*Tyto alba*) :**

Liste rouge nationale : LC

Liste rouge régionale : **VU**

Directive Oiseau : non inscrit

Reconnaisable à son plumage blanc et roux, la dame blanche fréquente les espaces ouverts pour y chasser des petits mammifères. Pour nicher, elle utilise les cavités des vieilles églises ou des granges. Classée « vulnérable d'extinction » au niveau régional, la pose de nichoirs permet d'accompagner cette espèce dans sa recherche de cavités pour réaliser sa reproduction.



Effraie des clochers ©Jacques Antonioz

53

- **Petit-duc scops (*Otus scops*) :**

Liste rouge nationale : LC

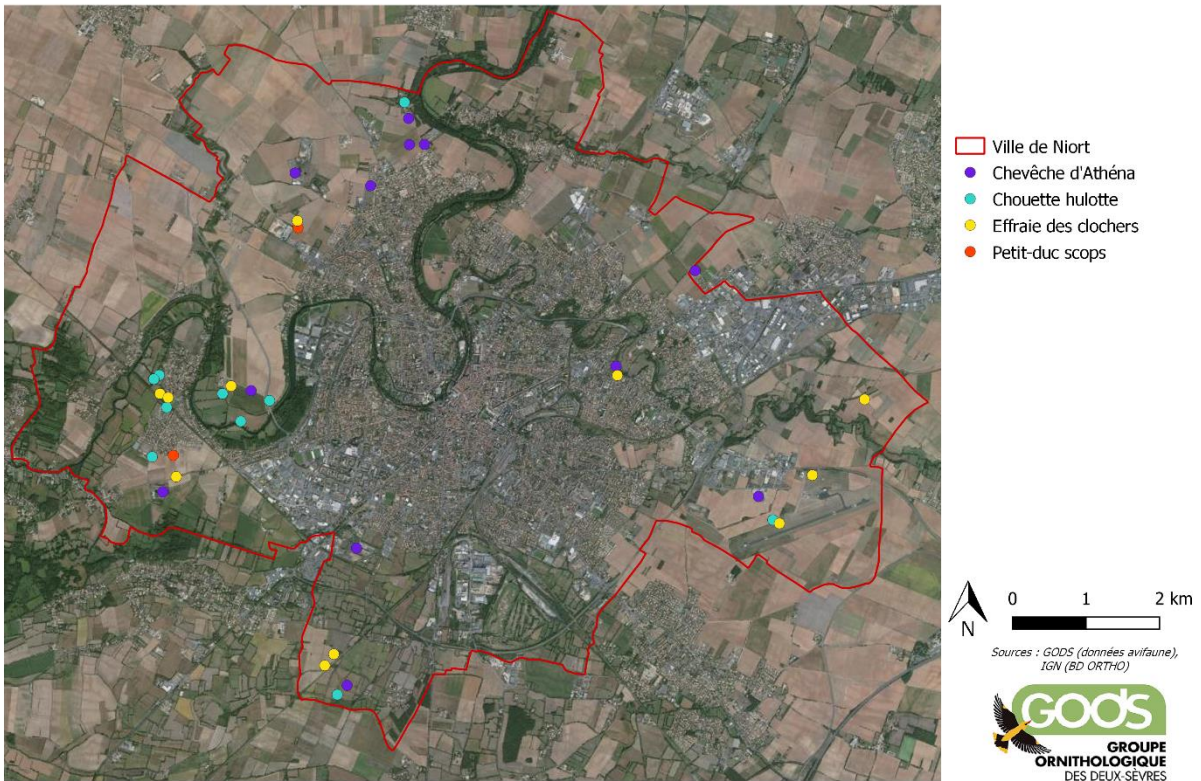
Liste rouge régionale : **VU**

Directive Oiseau : non inscrit

Le Petit-duc scops fait partie des plus petits rapaces nocturnes. A peine plus grand qu'un merle, ce petit hibou apprécie les milieux semi-ouverts tels que les vergers, les parcs ou les boisements clairs de feuillus. Migrateur, il n'est présent chez nous qu'à la belle saison, entre le mois d'avril et le mois d'août.



Petit-duc scops ©Jacques Antonioz



Carte 36 : Observations de rapaces nocturnes en 2022 dans la Ville de Niort

Une grande quantité des rapaces nocturnes contactés se localise à l'ouest de la ville, près des marais de Galuchet.

5. Discussion et conclusion

Cette deuxième année de suivis ornithologiques vient s'ancrer dans la démarche globale de la Ville de Niort de préservation de la biodiversité dans le cadre de la constitution de l'Atlas de Biodiversité communale. Les résultats obtenus permettent d'avoir une vision plus globale de la diversité avienne présente sur différents secteurs de la ville de Niort grâce à des échantillons répartis de manière à couvrir tous les milieux emblématiques du secteur : le bâti et les zones urbanisées, les parcs et jardins, les plaines et pelouses sèches, les milieux aquatiques et zones humides, ainsi que les boisements et les haies.

Les calculs de plusieurs indices de biodiversité sont basés sur les données recueillies lors des points d'écoute selon la méthode standardisée « STOC ». Ils permettent de constater que les oiseaux présents dans la Ville de Niort sont assez représentatifs des milieux rencontrés. Outre de nombreux recensements d'espèces inféodées au bâti, la présence au cœur de la ville des marais de Galuchet permet d'élargir le panel d'espèces. Les milieux agricoles en périphérie ne sont pas en reste car ils accueillent des oiseaux emblématiques et en danger de conservation.

Les enjeux aviens présents sur la Ville de Niort se dessinent donc suite à cette année de suivi. Plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale fréquentent ou nichent sur la zone. Il est donc important de préserver leurs différents milieux de vie pour garantir une bonne santé des populations.

Les principales menaces localisées sur la zone se répartissent sur les grands habitats : la diminution des ressources alimentaires à l'origine de l'effondrement d'une part importante des populations d'oiseaux en plaine, la raréfaction des cavités et des lieux de quiétude en zone urbaine, ou encore la disparition d'arbres ou d'arbustes dans le bocage. En fin d'année 2022, la ville de Niort et le GODS ont réalisé un état des lieux des nichoirs existant et ont installé de nouveaux nichoirs. Cette action est un premier pas dans l'accueil de la biodiversité en milieu urbain. Les étapes suivantes peuvent être le comptage et la localisation des colonies d'Hirondelles de fenêtres et de Moineaux, et des propriétaires de la nécessité de conserver ces espèces.

Le déploiement d'actions de conservation favorables à l'avifaune et le suivi des populations dans le temps s'avèrent donc essentiel pour répondre aux ambitions de protection de la biodiversité. Le recueil de données échelonné dans le temps permet effectivement de dégager les tendances des dynamiques de populations locales et ainsi d'adapter au mieux les mesures de préservation mises en œuvre. Le GODS, comme partenaire de ces actions de suivi, se porte volontaire pour poursuivre l'observatoire de la biodiversité de la Ville de Niort en 2023, qui permettra de compléter et de dresser les pistes des orientations futures pour la conservation de l'avifaune.

Bibliographie

Collin M. & Minier J.P., 1999 – *Atlas des Paysages du Poitou-Charentes*, Conservatoire Régional du Poitou-Charentes.

Issa N. & Muller Y. (coord.) (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p

Jomat L., Braud C., Brugel E., Chevalier T., Dorfiac M., Jourde P. & Mercier F. (2018). Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

MNHN & LPO (2021). Protocole du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). <http://www.vigienature.fr/fr/suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc> ; consulté en octobre 2022

Ouvrard R., Passerault J-M., Braud C., Dorfiac M. & Mercier F. (2020). Analyse des données STOC-EPS en Poitou-Charentes de 2001 à 2019. *L'Outarde* 56 : 4-21.

Passerault J-M., Puaud B. & Turpaud-Fizzala V. (2015). Les oiseaux des rivières et des écosystèmes rivulaires, bilan des prospections 2013-2014. *Le Lirou* 34 : 11-19.

Rigaud T. & Granger M. (coord.) (1999). Livre Rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne – Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France

Thiollay J.-M. & Bretagnolle V. (2004). Rapaces nicheurs de France : Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

UICN France LPO, ONCFS, SEOF (2016). Liste Rouge des Oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Paris.